

**Répertoire des sources d'information  
pour la réalisation d'un plan régional de développement  
intégré des ressources et du territoire**

**8 décembre 2008**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1 SOURCES D'INFORMATION SELON LA STRUCTURE DU PRDIRT .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 PORTRAIT DE LA RÉGION .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX.....</b>	<b>6</b>
<b>1.4 ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET PRIORITÉS .....</b>	<b>7</b>
<b>1.5 EFFETS SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE ET LIENS AVEC LES PLANIFICATIONS EXISTANTES .....</b>	<b>9</b>
<b>1.6 MÉCANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....</b>	<b>10</b>
<b>2. FICHES POUR LES SOURCES D'INFORMATION.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 LISTE DES COORDONNATEURS RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE.....</b>	<b>87</b>

## **Introduction**

L'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) s'est notamment concrétisée par la mise en place de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). En lien avec le mandat de développement confié aux CRRNT, ces dernières doivent produire un plan, le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire ou PRDIRT, qui exprime comment le milieu régional entend se servir des ressources naturelles et du territoire pour asseoir et dynamiser son développement.

La réalisation des orientations, objectifs et priorités de développement proposées par la CRRNT dans son PRDIRT pourra nécessiter de nouvelles mesures et modalités de gestion de la part du MRNF. Afin de favoriser l'intégration des propositions de développement dans la gestion effectuée par le MRNF et de faciliter l'élaboration du PRDIRT, le MRNF a réalisé deux documents, soit un cadre de référence et un répertoire des sources d'information. Le cadre de référence expose les orientations et balises que le MRNF voudrait voir respecter par les CRRNT dans ses propositions de développement. Le cadre de référence est un document distinct de celui-ci.

Le présent document, le répertoire des sources d'information pour la réalisation d'un PRDIRT, se veut une boîte à outils pour aider les CRRNT à élaborer leur PRDIRT. Le répertoire ne constitue pas une méthodologie ou une démarche pour réaliser le PRDIRT. Il est en fait une énumération de sources documentaires qui peuvent être utilisées par les CRRNT lors de l'élaboration des différentes sections d'un PRDIRT telles qu'elles ont été définies dans le concept de PRDIRT. En ce qui a trait à l'information géographique en format numérique nécessaire à la réalisation du PRDIRT, les modalités d'accès, d'échange et de mise à jour de ce type de données font l'objet d'une entente particulière entre le MRNF et la conférence régionale des élus.

Le répertoire est divisé en deux grandes parties. Les sources d'information sont listées dans la première partie selon les sections du PRDIRT et les secteurs d'activité du ministère. Pour la plupart des sources d'information, une description sommaire de la source est présentée dans une fiche signalétique. Les fiches sont regroupées par ordre alphabétique dans la deuxième partie du répertoire.

## 1 Sources d'information selon la structure du PRDIRT

La structure de base du PRDIRT a été définie conjointement par le MRNF et les conférences régionales des élus (CRE). Elle comprend les différentes sections suivantes :

- une mise en contexte;
- un portrait de la région;
- des problématiques et enjeux;
- des orientations, objectifs et priorités de développement;
- les effets sur la gestion des ressources naturelles et du territoire et les liens avec les planifications existantes;
- les mécanismes de suivi et d'évaluation;
- la liste des participants et des acteurs consultés.

Lorsque c'est approprié, des sources d'information susceptibles de contribuer à la réalisation de chaque section du PRDIRT sont colligées. Ainsi, aucune source d'information n'est présentée pour la liste des participants et des acteurs consultés. Plusieurs sources d'information du MRNF servent également d'assises aux orientations présentées dans le document « Cadre de référence pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire ».

Une fiche signalétique est associée à chaque source d'information du MRNF. On y trouve notamment la façon de se procurer le document visé ou d'y avoir accès et, lorsque la nature de la source s'y prête, on y indique de quelle manière elle peut s'avérer utile aux CRRNT. Dans la mesure du possible, pour obtenir les sources d'information, les accès électroniques sont privilégiés à la transmission de documents sous forme conventionnelle. Dans le cas contraire, les coordonnateurs régionaux se chargeront de rendre disponibles les documents conformément aux politiques de diffusion en vigueur au MRNF. La liste des coordonnateurs régionaux apparaît à l'annexe 1.

Les sources d'information sont présentées en deux blocs. Le premier bloc de la liste correspond aux sources pertinentes du MRNF, c'est-à-dire aux sources qui contiennent des données ou des renseignements qui peuvent être directement utilisés pour le contenu du PRDIRT ou des sources qui peuvent servir d'inspiration pour réaliser une section du PRDIRT.

Le deuxième bloc de la liste regroupe des sources d'information produites par d'autres ministères ou organismes qui peuvent être utiles pour réaliser le PRDIRT. Elles visent à fournir des renseignements supplémentaires sur les sujets qui sont couverts au PRDIRT ou sur des éléments dont il faut tenir compte lors de sa préparation. Dans ces cas, la référence pour avoir accès à l'information suit immédiatement la mention de la source. Lorsque des explications sont requises, une fiche signalétique a été complétée.

## 1.1 Mise en contexte

Cette section du PRDIRT permet de relater les grands événements qui ont mené à la création des CRRNT et à l'instauration des PRDIRT. La mise en contexte devrait également aborder d'autres sujets tels que la situation de la CRRNT par rapport aux structures régionales qui oeuvrent dans le domaine du développement, leurs mandats respectifs, les principales actions et mesures prises par le milieu régional pour assurer le développement économique et social dans la région en y positionnant le PRDIRT. Il sera important de spécifier si des responsabilités du MRNF ont déjà été déléguées à des instances régionales ou locales et dans quelle mesure.

### *Sources d'information du MRNF*

- Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire
- Site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (onglet Régions)

### *Autres sources d'information*

- Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale – La décentralisation  
[http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/autres/brochure\\_decentralisation.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/autres/brochure_decentralisation.pdf)

## 1.2 Portrait de la région

Cette section du PRDIRT décrit la région sous les différents aspects pertinents pour un plan de développement axé sur les ressources naturelles et le territoire tels que les aspects biophysiques, sociaux et démographiques, l'économie de la région, ses particularités, ses attributs, ses forces et les contraintes ou difficultés auxquelles elle fait face. Il pourrait être utile de distinguer ce qui est du domaine public de ce qui est du domaine privé. Une déclinaison des structures et organismes de la région pourrait s'avérer utile pour établir les collaborations attendues et les responsabilités pour la mise en œuvre du PRDIRT que celle-ci soit traitée dans un plan d'action distinct ou intégrée au PRDIRT. Dans le portrait de la région, une attention particulière doit être portée à la présence de communautés autochtones, le cas échéant.

### *Sources d'information du MRNF*

#### Intérêt général

- Fiches techniques sur les bases de données géographiques de référence
- Plan d'affectation du territoire public
- Portraits territoriaux
- SIGT (système d'information et de gestion du territoire public)
- Site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

#### Énergie

- Inventaire du potentiel éolien du Québec
- Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

#### Faune

- Cartographie des habitats fauniques
- Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
- Plan de rétablissement du caribou forestier
- Plan de rétablissement ou plan de protection des espèces désignées menacées ou vulnérables
- Sites fauniques d'intérêt
- Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière

#### Forêts

- Bilan d'aménagement forestier durable
- Calcul de la possibilité forestière 2008–2013
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Guide de préparation des portraits régionaux des principaux enjeux écologiques en vue de la mise en œuvre d'une approche d'aménagement écosystémique
- Limite nord des attributions commerciales de bois
- Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
- Plan général d'aménagement forestier 2008–2013
- Portraits forestiers
- Répertoire des bénéficiaires de CAAF et de CtAF
- Ressources et industries forestières – Portrait statistique
- SIEF (système d'information écoforestière)

#### Mines

- GESTIM (gestion des titres miniers)
- Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec
- SIGEOM (système d'information géominière)

#### Territoire

- Plan régional de développement du territoire public ou analyses territoriales–volet éolien
- Plan régional de développement du territoire public–volet récréotourisme
- Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet

### *Autres sources d'information*

#### Intérêt général

- Biodiversité au Québec  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm>
- Ententes conclues avec les communautés autochtones  
[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations\\_autochtones/ententes/liste\\_ententes\\_conclues.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/ententes/liste_ententes_conclues.htm)

- Portail de l'information géographique gouvernementale  
<http://www.quebecgeographique.gouv.qc.ca>
- Profil des nations autochtones  
[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations\\_autochtones/profils\\_nations/profil.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/profil.htm)

#### Mines

- Répertoire des exploitants miniers (publié par l'Institut de la Statistique du Québec)  
<http://diff1.stat.gouv.qc.ca/rem/classes/accueil>

#### Territoire

- Bilan des lacs et cours d'eau touchés par les fleurs d'eau de cyanobactéries au Québec entre 2004 et 2007  
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/milieux\\_affectes/index.asp](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/milieux_affectes/index.asp)

### 1.3 Problématiques et enjeux

Le portrait établi dans la section précédente du PRDIRT doit conduire à poser des constats ou des défis à relever par la région en regard du développement par les ressources naturelles et le territoire. La région présente dans cette section les différentes problématiques, ainsi que les enjeux relatifs aux sujets qu'elle veut couvrir dans son PRDIRT. Les problématiques et les enjeux étant à la base des orientations, objectifs et priorités que le milieu régional veut faire valoir, il est important de bien les cerner en demeurant dans le créneau du développement afin que le PRDIRT prenne toute sa valeur de plan de développement et pour éviter d'empiéter sur les responsabilités d'autres acteurs.

#### *Sources d'information du MRNF*

##### Intérêt général

- Plan d'affectation du territoire public

##### Faune

- Plan de développement régional associé aux ressources fauniques

##### Forêts

- Bilan d'aménagement forestier durable
- Guide de préparation des portraits régionaux des principaux enjeux écologiques en vue de la mise en œuvre d'une approche d'aménagement écosystémique
- Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV)
- Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
- Plan général d'aménagement forestier 2008–2013
- Produits forestiers à forte valeur ajoutée
- Récolte de produits forestiers non ligneux dans les forêts du Québec

##### Mines

- Stratégie minérale du Québec

##### Territoire

- Approche gouvernementale pour le développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec
- Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État
- Plan régional de développement du territoire public ou analyses territoriales–volet éolien
- Plan régional de développement du territoire public–volet récréotourisme
- Politique de gestion des îles publiques
- Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet

#### *Autres sources d'information*

##### Intérêt général

- Ententes conclues avec les communautés autochtones  
[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations\\_autochtones/ententes/liste\\_ententes\\_conclues.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/ententes/liste_ententes_conclues.htm)
- Plans de mise en valeur pour le territoire public intramunicipal faisant l'objet d'une délégation
- Plans stratégiques de développement des CRE
- Schémas d'aménagement et de développement des MRC

##### Forêts

Au sujet des produits forestiers non ligneux (documents disponibles auprès du coordonnateur régional)

- Barbara, Hébert et Marie-Hélène Langis, La forêt... du bois et bien d'autres ressources, Consortium en foresterie Gaspésie-Les-Îles.
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, 2003, Évaluation du potentiel de récolte d'if du Canada en Mauricie, 23 pages.

##### Territoire

- Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007–2017  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm> et fiche signalétique

## 1.4 Orientations, objectifs et priorités

Cette section constitue le cœur du PRDIRT. Le milieu régional y définit sa vision pour le développement qui s'appuie sur les ressources naturelles et le territoire sous la responsabilité du MRNF. Le milieu régional exprime sa vision dans la forme qui lui convient. Cette section du PRDIRT appartient en propre au milieu régional. Par conséquent, les sources d'information présentées ci-dessous doivent être considérées comme des sources d'inspiration pour l'élaboration de la vision régionale.

### *Sources d'information du MRNF*

#### Intérêt général

- Plan d'affectation du territoire public
- Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

#### Énergie

- Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales de 50 MW et moins
- Stratégie énergétique du Québec 2006–2015

#### Faune

- Cadre de gestion des réserves fauniques
- Cadre d'intervention sur la consolidation et le développement de la pourvoirie
- Conditions et règles pour la planification et le développement des aires fauniques communautaires
- Conditions et règles pour la planification et le développement des petits lacs de moins de 20 hectares
- Plan de développement d'activités récréatives dans les zecs de chasse et de pêche du Québec
- Plan de gestion de l'orignal 2004–2010
- Plan de gestion de l'ours 2006–2013
- Plan de gestion du cerf de Virginie 2002–2008
- Plan de rétablissement du caribou forestier
- Plan de rétablissement ou plan de protection des espèces désignées menacées ou vulnérables
- Planification stratégique sur les zecs
- Protocoles d'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des propriétaires fonciers
- Refuge faunique – Énoncé d'orientation

#### Forêts

- Aménagement durable des forêts, un engagement pour l'avenir
- Aménagement durable en forêt boréale : une réponse concrète aux défis environnementaux
- Bilan d'aménagement forestier durable
- Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Fermeture de chemins sur les terres du domaine de l'État
- La forêt, pour construire le Québec de demain (Livre vert)
- Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV)
- L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts (document de travail)
- Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
- Programme sur la biomasse forestière
- Refuges biologiques rattachés à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées
- Zonage forestier

#### Mines

- Restauration minière
- Sites géologiques exceptionnels

#### Territoire

- Approche gouvernementale pour le développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec
- Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État
- Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public
- Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public
- Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public
- Plan régional de développement du territoire public ou analyses territoriales–volet éolien

- Plan régional de développement du territoire public–volet récréotourisme
- Politique de gestion des îles publiques

*Autres sources d'information*

Intérêt général

- Plans de mise en valeur pour le territoire public intramunicipal faisant l'objet d'une délégation
- Plans stratégiques de développement des CRE
- Schémas d'aménagement et de développement des MRC

Territoire

- Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007–2017  
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm> et fiche signalétique

## **1.5 Effets sur la gestion des ressources naturelles et du territoire et liens avec les planifications existantes**

Cette section sert à identifier les effets des propositions contenues dans le PRDIRT sur la gestion des ressources naturelles et du territoire sous la gouverne du MRNF et de façon plus particulière sur les outils de planification. Outre la planification, les autres grandes fonctions de la gestion telles que la connaissance, les politiques, les programmes, l'octroi des droits, le contrôle et le suivi pourraient aussi être analysées lorsque des propositions ou des actions envisagées par le milieu régional touchent à l'un ou l'autre de ces aspects. Dans un premier temps, les outils de gestion susceptibles d'être touchés pourront être déterminés pour ensuite être examinés sous l'angle des ajustements requis pour la réalisation des propositions.

L'instauration d'un nouveau plan requiert que les liens entre le PRDIRT et les planifications existantes soient examinés de plus près. D'une part, le PRDIRT pourrait remplacer, totalement ou en partie, certains plans de développement qui traitaient des sujets identiques à ceux couverts au PRDIRT. D'autre part, les propositions présentées dans le PRDIRT pourraient exercer une influence sur des actions ou des interventions prévues dans des plans d'opération. La fonction planification avait fait l'objet d'une première analyse lors de l'élaboration du concept de PRDIRT. Bien que cette analyse ait été réalisée à partir des éléments conceptuels du PRDIRT, elle pourrait servir de base à cette section du PRDIRT (voir l'annexe A du document « Cadre de référence pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire »).

Compte tenu de la multiplicité et de l'évolution constante des outils de gestion utilisés par le MRNF, en dresser une liste exhaustive représente un exercice d'envergure dont l'utilité serait hypothétique. Par ailleurs, la complexité des divers processus de gestion en vigueur au MRNF requiert une certaine expérience pour en maîtriser toutes les subtilités et les nuances. C'est pourquoi, plutôt que de consulter une grande quantité de sources documentaires pour comprendre les différents processus de gestion, il apparaît préférable de mettre à profit la connaissance du personnel des Directions générales régionales du MRNF pour apporter un éclairage sur les effets du PRDIRT sur la gestion des ressources naturelles et du territoire.

## 1.6 Mécanismes de suivi et d'évaluation

C'est dans cette section que la CRRNT présente de quelle manière elle entend réaliser le suivi du PRDIRT. Le suivi s'appuie sur les actions prévues pour la mise en œuvre des orientations, objectifs et priorités définis par le milieu régional. Selon leur complexité, les actions peuvent s'étendre sur une période plus ou moins longue. Le suivi d'une même action pourrait donc s'échelonner sur plusieurs années.

Les mécanismes de suivi détaillent les moyens retenus pour mettre en œuvre les diverses propositions du PRDIRT, les situent dans le temps et identifient les responsables de leur réalisation en fonction des résultats attendus. La fréquence des opérations de suivi peut être exprimée à l'aide d'un calendrier. Les mécanismes de suivi doivent être considérés comme des outils évolutifs. Ils permettent de dresser un bilan périodique et d'évaluer le degré d'accomplissement des actions envisagées et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires. Les mécanismes d'évaluation permettent d'apprécier à la fois la pertinence du PRDIRT et son impact, l'efficacité avec laquelle les objectifs sont poursuivis, l'efficacité des moyens mis en place ou sa rentabilité.

### *Sources d'information du MRNF*

#### Intérêt général

- Cadre de référence en évaluation de programme

#### Forêts

- Cadre global de gestion du régime forestier
- Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts

### *Autres sources d'information*

#### Intérêt général

- L'évaluation de programme – Document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes (Secrétariat du Conseil du trésor du Québec)  
[http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/modernisation/eval-progr\\_02.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/modernisation/eval-progr_02.pdf)
- Méthodes d'évaluation des programmes – Mesures et attribution des résultats des programmes (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)  
[http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/pubs/meth/pem-mep-PR\\_f.asp?printable=True](http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/pubs/meth/pem-mep-PR_f.asp?printable=True)

#### Forêts

- Aménagement forestier durable, normes de l'association canadienne de normalisation no Z809  
<http://www.csa-intl.org/onlinestore/GetCatalogItemDetails.asp?mat=00000000002415909>
- Forest Stewardship Council (FSC)  
<http://fscCanada.org/francais.htm>
- Sustainable forestry initiative (SFI)  
<http://www.sfi-quebec.org/>

## 2. Fiches pour les sources d'information

Les sources d'information sont présentées par ordre alphabétique. Des fiches ont été complétées pour toutes les sources du MRNF et, au besoin, pour les autres sources. Si des renseignements complémentaires sont requis, il faut s'adresser au coordonnateur régional dont la liste apparaît à l'annexe 1.

### Liste alphabétique des fiches d'information

- Aménagement durable des forêts, un engagement pour l'avenir
- Aménagement durable en forêt boréale : une réponse concrète aux défis environnementaux
- Approche gouvernementale pour le développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec
- Bilan d'aménagement forestier durable
- Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État
- Cadre de gestion des réserves fauniques
- Cadre de référence en évaluation de programme
- Cadre d'intervention sur la consolidation et le développement de la pourvoirie
- Cadre global de gestion du régime forestier
- Calcul de la possibilité forestière 2008–2013
- Cartographie des habitats fauniques
- Conditions et règles pour la planification et le développement des aires fauniques communautaires
- Conditions et règles pour la planification et le développement des petits lacs de moins de 20 hectares
- Contribution du territoire québécois au développement de l'acériculture
- Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public
- Fermeture de chemins sur les terres du domaine de l'État
- Fiches techniques sur les bases de données géographiques de référence
- La forêt, pour construire le Québec de demain (Livre vert)
- GESTIM (gestion des titres miniers)
- Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public
- Guide de préparation des portraits régionaux des principaux enjeux écologiques en vue de la mise en œuvre d'une approche d'aménagement écosystémique
- Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public
- Inventaire du potentiel éolien du Québec
- Limite nord des attributions commerciales de bois
- Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
- L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts (document de travail)
- Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales de 50 MW et moins
- Plan d'affectation du territoire public
- Plan de développement d'activités récréatives dans les zecs de chasse et de pêche du Québec
- Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
- Plan de gestion de l'orignal 2004–2010
- Plan de gestion de l'ours 2006–2013
- Plan de gestion du cerf de Virginie 2002–2008
- Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
- Plan de rétablissement du caribou forestier
- Plan de rétablissement ou plan de protection des espèces désignées menacées ou vulnérables
- Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007–2017
- Plan général d'aménagement forestier 2008–2013
- Planification stratégique sur les zecs
- Plan régional de développement du territoire public ou analyses territoriales–volet éolien
- Plan régional de développement du territoire public–volet récréotourisme
- Plans de mise en valeur pour le territoire public intramunicipal faisant l'objet d'une délégation
- Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Politique de gestion des îles publiques
- Portraits forestiers
- Portraits territoriaux
- Produits forestiers à forte valeur ajoutée
- Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

- Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire
- Programme sur la biomasse forestière
- Protocoles d'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des propriétaires fonciers
- Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet
- Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec
- Récolte de produits forestiers non ligneux dans les forêts du Québec
- Refuge faunique – Énoncé d'orientation
- Refuges biologiques rattachés à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées
- Répertoire des bénéficiaires de CAAF et de CtAF
- Ressources et industries forestières – Portrait statistique
- Restauration minière
- SIEF (système d'information écoforestière)
- SIGEOM (système d'information géominière)
- SIGT (système d'information et de gestion du territoire public)
- Site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Sites fauniques d'intérêt
- Sites géologiques exceptionnels
- Stratégie énergétique du Québec 2006–2015
- Stratégie minérale du Québec
- Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière
- Zonage forestier

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Aménagement durable des forêts, un engagement pour l'avenir	
<b>Date de parution</b>	
1999	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce rapport a été rédigé pour définir l'aménagement durable des forêts afin que ce concept évoque une réalité semblable pour tous. Plus particulièrement, il explique chacun des six critères de l'aménagement durable des forêts qui sont inscrits dans le préambule de la Loi sur les forêts, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conservation de la diversité biologique;</li> <li>- le maintien et l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;</li> <li>- la conservation des sols et de l'eau;</li> <li>- le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;</li> <li>- le maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;</li> <li>- la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte à l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/amenagement.PDF">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/amenagement.PDF</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Aménagement durable en forêt boréale : une réponse concrète aux défis environnementaux	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> À venir	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Ce document illustre les réalisations du Québec en matière d'aménagement durable de la forêt boréale. Il décrit les actions déjà entreprises et des mesures à mettre en place pour assurer un aménagement durable de la forêt boréale. Il comprend les parties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la forêt boréale au Québec;</li> <li>- l'aménagement durable des forêts;</li> <li>- l'aménagement durable de la forêt boréale : un défi actuel;</li> <li>- un modèle de développement.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b> Se rapporte à la forêt boréale.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Approche gouvernementale pour le développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec	
<b>Date de parution</b>	
1992	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>L'approche du gouvernement en matière de développement de la villégiature, qui s'inscrit dans le processus plus général de l'aménagement du territoire, oriente le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans sa démarche de planification de la villégiature sur le territoire public, définit des objectifs et détermine des actions spécifiques. C'est par ce document que le gouvernement exprime sa volonté d'accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
auprès du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Bilan d'aménagement forestier durable	<b>Acronyme</b> BAFD
<b>Date de parution</b> À venir	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> <p>Le premier BAFD portera sur l'état des forêts du domaine de l'État de 2000 à 2008. Il livrera des informations sur la plupart des questions qui préoccupent les Québécois, notamment la protection de l'environnement, les avantages socioéconomiques, le respect des droits des Premières Nations et la participation du public.</p> <p>Le BAFD fournira des analyses, des constats et des recommandations qui devraient faciliter la prise de décision sur l'aménagement des forêts dans un contexte de développement durable. Il présentera les forces du Québec en matière d'aménagement durable des forêts ainsi que ses faiblesses afin d'améliorer les pratiques forestières et de les rendre plus durables.</p>	
<b>Territoire de référence</b> S'applique aux forêts du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Le BAFD sera disponible sur le site Internet du Forestier en chef à l'adresse suivante : <a href="http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca">http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État	
<b>Date de parution</b>	
Mars 2006	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/>	
Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce document vise notamment à ce que la production en énergie éolienne au Québec s'intègre aux autres usages. Il présente une mise en contexte, des enjeux d'utilisation et des orientations liés à l'implantation des parcs éoliens sur les terres du domaine de l'État ainsi que la définition des degrés de compatibilité des usages.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique sur les terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Ce guide constitue l'outil de référence privilégié pour la réalisation d'un plan régional de développement du territoire public (PRDTP)–volet éolien.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le cadre d'analyse est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-analyses.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-analyses.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cadre de gestion des réserves fauniques	
<b>Date de parution</b>	
1991	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce document présente les objectifs de conservation et de mise en valeur de la ressource faunique et de son habitat dans les réserves fauniques notamment l'utilisation et l'amélioration des potentiels de récolte et l'acquisition de connaissances sur les modes de gestion faunique. Il traite également des activités et des services, avec ou sans prélèvement, à maintenir et à développer.</p> <p>L'atteinte des objectifs de ce cadre de gestion s'appuie sur une démarche de planification portant sur la réalisation d'inventaires et sur l'élaboration d'un plan de gestion pour chaque réserve faunique.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique sur les réserves fauniques.	
<b>Remarques</b>	
<p>Les réserves fauniques sont généralement établies sur les terres du domaine de l'État. Des terres privées faisant l'objet d'une entente avec le propriétaire peuvent être incluses dans une réserve faunique. En juin 2008, on dénombre 21 réserves fauniques.</p> <p>L'offre des activités et services dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) sauf pour les réserves fauniques de Duchénier, Dunière et celles situées sur des rivières à saumon où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.</p> <p>Une nouvelle politique sur les réserves fauniques est actuellement en élaboration et remplacera ce cadre de gestion.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès du coordonnateur régional.</p> <p>Ce cadre peut être transmis sous toute réserve compte tenu que ce document sera remplacé, à court terme, par une politique sur les réserves fauniques.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cadre de référence en évaluation de programme	
<b>Date de parution</b>	
Avril 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre :	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>             Ce document explique comment le Ministère procède pour effectuer l'évaluation de ses programmes, politiques, orientations, interventions et stratégies et situe cette démarche dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats (Loi sur l'administration publique). On y retrouve notamment les objectifs poursuivis, les principes qui guident l'évaluation de programme, les étapes et les produits attendus de la démarche ainsi que les responsabilités des instances concernées. Le Ministère a adopté un plan d'évaluation de programme qui identifie les programmes qui seront évalués au cours de la période qui concorde avec celle de son plan stratégique.           </p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Sans objet.	
<b>Remarques</b>	
<p>             Le cadre de référence en évaluation de programme a été produit pour les besoins du Ministère. Il peut viser l'évaluation de toute intervention ou de tout programme pour lequel il affecte des ressources budgétaires. Ce document est cité à titre informatif.           </p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cadre d'intervention sur la consolidation et le développement de la pourvoirie	
<b>Date de parution</b>	
À venir	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce document présente la problématique de consolidation et de développement des pourvoiries avec et sans droits exclusifs, en déterminant des objectifs spécifiques et en proposant diverses actions pour chaque groupe d'entreprise. Le document présente notamment une simplification de la procédure en ce qui concerne les modifications des territoires de droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage.</p> <p>Il propose également une démarche d'identification d'entreprises auxquelles il serait possible d'attribuer des droits exclusifs ainsi que les exigences concernant l'émission et le renouvellement des baux de droits exclusifs et des obligations liées à la remise de rapports d'activités.</p> <p>Certaines mesures ont été identifiées afin de favoriser la consolidation des pourvoiries sans droits exclusifs. Mentionnons à titre d'exemple la possibilité de déterminer le nombre d'entreprises en périphérie d'un plan d'eau selon le potentiel halieutique.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>S'applique à l'ensemble du territoire du Québec. Par contre, les objectifs et les actions présentés ne s'appliquent pas aux pourvoiries du Nord-du-Québec ni aux pourvoiries sur rivières à saumon.</p> <p>La pourvoirie avec droits exclusifs détenant un bail d'exclusivité de chasse, de pêche et de piégeage, est établie uniquement sur les terres du domaine de l'État. Pour la pourvoirie sans droits exclusifs, un permis peut être octroyé pour des activités sur terres privées ou publiques.</p>	
<b>Remarques</b>	
Le réseau compte 193 pourvoiries avec droits exclusifs et 478 sans droits exclusifs.	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès du coordonnateur régional.</p> <p>Cependant, ce document n'est pas disponible dans sa forme finale. Des parties de ce cadre d'intervention peuvent être transmises avec réserves car elles n'ont pas reçu l'approbation des autorités du Ministère. Elles sont encore à l'état de document de travail.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cadre global de gestion du régime forestier	IGF
<b>Date de parution</b>	
À venir	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Encadrement (suivi de gestion)	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce document décrira, en termes d'objectifs généraux, de moyens et d'indicateurs, les grandes composantes du régime forestier qui ont été retenues pour la période 2008-2013, selon les six critères de l'aménagement durable des forêts. Il constitue le cadre de gestion et d'évaluation du régime forestier qui permettra d'en faire le suivi et la reddition de comptes.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique sur l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
À venir	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Calcul de la possibilité forestière 2008–2013	CPF
<b>Date de parution</b>	
Pour les 74 unités d'aménagement forestier (UAF) : décembre 2006 Pour les UAF concernées par la Paix des Braves : mars 2008 Pour les réserves forestières (plus de 130 réparties dans les régions) : variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Le Forestier en chef a le mandat de superviser les opérations relatives au calcul des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu de chaque unité d'aménagement forestier (UAF) et de chaque réserve forestière. Les résultats des calculs de la possibilité forestière des 74 UAF de la province sont présentés sous forme de fiche regroupant l'ensemble des informations pertinentes pour chaque UAF (description du territoire, possibilité forestière par essence ou groupes d'essences [incluant la provenance des volumes], exigences générales en termes de traitements sylvicoles prévus [avec et sans récolte]) Des synthèses régionales et provinciale sont aussi disponibles sous la même forme.	
<b>Territoire de référence</b>	
Les 74 unités d'aménagement forestier (UAF) du domaine de l'État et les réserves forestières.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
La documentation sur les résultats des calculs de la possibilité forestière des 74 UAF et des réserves forestières du Québec est disponible sur le site Internet du bureau du Forestier en chef à l'adresse suivante :  <a href="http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca">http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Cartographie des habitats fauniques	
<b>Date de parution</b>	
Variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Cette cartographie comprend les habitats fauniques protégés par le Règlement sur les habitats fauniques découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et localisés en tout ou en partie sur les terres du domaine de l'État. On y retrouve aussi les habitats fauniques localisés sur les terres privées, actuellement non protégés par ce règlement. Les inventaires fauniques permettent de délimiter les habitats fauniques.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
En juin 2008, on compte au Québec, 1 581 habitats fauniques cartographiés pour une superficie protégée de 55 585 km <sup>2</sup> .	
<b>Où se procurer le document</b>	
auprès du coordonnateur régional.  Plus d'information sur la cartographie des habitats fauniques est disponible sur le site Internet du MRNF aux adresses suivantes :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/cartographie.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/cartographie.jsp</a>  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/proteges.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/proteges.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Conditions et règles pour la planification et le développement des aires fauniques communautaires	AFC
<b>Date de parution</b>	
1997	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>L'aire faunique communautaire (AFC) est définie comme un plan d'eau faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Ce territoire nécessite des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.</p> <p>Ce document fait l'énumération des conditions à rencontrer pour la mise en place d'une AFC et les démarches relatives à sa création et les étapes de désignation de ce territoire en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.</p> <p>La mise en place des AFC a pour objectif de faire participer les gens du milieu à la remise en état des populations d'espèces sportives ou de leurs habitats, ou à la préservation d'un milieu de qualité pour l'exploitation de la faune aquatique. De plus, ce concept de gestion permet de donner priorité à l'adoption de mesures de conservation de la faune et d'assurer ou de maintenir l'accessibilité à la faune sur ces plans d'eau.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<p>Ce document est actuellement en révision.</p> <p>La mise en place d'une AFC se fait uniquement sur des plans d'eau d'importance du domaine de l'État. En juin 2008, on comptait quatre aires fauniques communautaires au Québec, soit le lac Saint-Jean, le réservoir Baskatong, le réservoir Gouin, et le lac Saint-Pierre.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès du coordonnateur régional.</p> <p>Compte tenu de la révision en cours de ce document, il peut être transmis sous toute réserve.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Conditions et règles pour la planification et le développement des petits lacs de moins de 20 hectares	PLA
<b>Date de parution</b>	
1997	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le petit lac aménagé (PLA) est défini comme étant un lac de moins de 20 hectares faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche octroyé à un pourvoyeur sans droits exclusifs. Ce lac doit faire l'objet de travaux d'aménagement faunique. Ces travaux une fois réalisés doivent permettre au locataire d'offrir un potentiel de pêche favorisant une augmentation de l'utilisation de ce lac.</p> <p>Ce document fait l'énumération des conditions à rencontrer pour justifier l'octroi de droits exclusifs de pêche sur un petit lac de moins de 20 hectares, les démarches relatives à sa création ainsi que les étapes de désignation de ce territoire en vertu des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<p>Ce document est actuellement en révision.</p> <p>Concerne uniquement les plans d'eau de moins de 20 hectares. En juin 2008, on dénombre 21 baux de droits exclusifs de pêche sur des lacs de moins de 20 hectares.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès du coordonnateur régional.</p> <p>Compte tenu de la révision en cours de ce document, il peut être transmis sous toute réserve.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Contribution du territoire québécois au développement de l'acériculture	
<b>Date de parution</b>	
Avril 2000	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Dans les forêts du domaine de l'État, les érablières sont de plus en plus convoitées, tant par l'industrie acéricole que par l'industrie de la transformation des feuillus durs. Ces érablières sont généralement déjà engagées majoritairement en faveur de l'industrie forestière par contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Dans le contexte du respect des droits consentis, le développement de l'acériculture en territoire public passe inévitablement, pour une part, par la gestion intégrée des ressources. Le Comité MRN-MAPAQ a élaboré sur cette question et propose des principes et orientations qui devraient guider la contribution du territoire public au développement de l'acériculture. Par exemple, le comité fait état de la nécessité de réaliser des inventaires, recommande une étude comparative sur les coûts d'exploitation des érablières sur les territoires public et privé, favorise la consolidation des entreprises acéricoles. En tout, le comité formule 21 recommandations.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux forêts du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts	INDI
<b>Date de parution</b>	
Développement en cours et mise à jour continue	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>En avril 1996, le gouvernement du Québec introduisait six critères d'aménagement durable des forêts dans la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts. Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'aménagement durable des forêts : le projet INDI. Il a créé cette publication en ligne pour diffuser les résultats de ce projet et ainsi rendre compte des progrès vers un aménagement durable des forêts. Les critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts s'appuient sur les valeurs environnementales, sociales et économiques qui doivent être associées à la mise en valeur des ressources forestières et à leur conservation. Suivant leur état d'avancement, chaque indicateur comportera une description, une analyse, des moyens d'action et une cible.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<p>Les indicateurs d'aménagement durable des forêts (ADF) adoptés au MRNF s'inspirent largement de ceux définis par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Les critères et indicateurs sélectionnés permettront de rendre compte de la progression vers un aménagement durable des forêts. En juin 2008, seize (16) indicateurs avaient été développés sur les 60 retenus.</p> <p>Les critères et les indicateurs sont disponibles à différentes échelles : provinciale, régionale et, selon la pertinence, sous-domaine bioclimatique et territoire d'Agence de mise en valeur des forêts privées.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Les critères et indicateurs sont disponibles sur le site Internet du MRNF aux adresses suivantes :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-criteres.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-criteres.jsp</a></p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Écosystèmes forestiers exceptionnels	<b>Acronyme</b> EFE
<b>Date de parution</b> À partir de 2001	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> <p>En territoire public, le gouvernement du Québec identifie des sites candidats d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et procède à leur protection à titre d'aires protégées depuis 2002. Le gouvernement utilise à cette fin diverses désignations d'aires protégées (parcs et réserves) ou fait appel aux dispositions de la Loi sur les forêts pour classer des écosystèmes forestiers exceptionnels. Afin d'alimenter ce processus de classement légal, Forêt Québec et les directions générales régionales du MRNF assurent la protection intérimaire des projets d'EFE par l'intermédiaire d'une directive administrative. En forêt privée, Forêt Québec accompagne les intervenants régionaux dans leurs démarches de protection volontaire des EFE qu'il reconnaît sur la base de critères scientifiques. Pour informer le public et encadrer ce processus, le MRNF a produit divers documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- document d'information sur les EFE;</li> <li>- liste et carte des EFE classés;</li> <li>- lignes directrices pour la gestion des territoires classés EFE;</li> <li>- cadre d'intervention en forêt privée;</li> <li>- banque de données et indicateur (INDI) sur les EFE publics et privés, classés ou faisant l'objet d'un projet de protection.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b> S'applique à l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b> <p>Les EFE sont protégés légalement sur toutes les terres du domaine de l'État. En forêt privée, ils sont identifiés et peuvent faire l'objet de mesures volontaires de protection.</p> <p>La localisation des EFE et des projets d'EFE est intégrée au système d'information écoforestière (SIEF).</p>	
<b>Où se procurer le document</b> <p>Des renseignements généraux et la documentation sont disponibles sur le site Internet du MRNF à partir de l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> Février 2001	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Cette entente administrative concerne le développement de la villégiature riveraine sur les terres du domaine de l'État. Par cette entente, le MRN et la FAPAQ s'engageaient à mettre en place certaines modalités administratives en vue de prendre en compte la ressource faunique et son habitat dans la planification de la villégiature sur le territoire public. Les principes et modalités de développement contenus dans l'entente ont servi à l'élaboration des plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) volet récréotourisme.	
<b>Territoire de référence</b> S'applique sur les terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Auprès du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Fermeture de chemins sur les terres du domaine de l'État	
<b>Date de parution</b>	
2007	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune permet au ministre de fermer un chemin sur les terres du domaine de l'État, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources. Ainsi, toute personne physique ou morale peut présenter au ministre une demande de fermeture de chemin permanente ou temporaire. À cet effet, le MRNF met à la disposition des CRRNT le « Guide et formulaire du demandeur pour la demande de fermeture de chemins du domaine de l'État ». Ce document est essentiel pour quiconque souhaite fermer un chemin forestier ou autre. Il précise la marche à suivre et permet de déposer une demande de fermeture.</p> <p>Un document intitulé « Technique de fermeture de chemins du domaine de l'État » est également disponible. Ce guide décrit des techniques appropriées pour fermer des chemins de façon temporaire ou permanente et d'autres, pour corriger ou prévenir les problèmes d'érosion. Pour chaque technique, il présente les circonstances d'utilisation, une description des travaux, des recommandations ainsi que les avantages et inconvénients qui lui sont associés.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Ces guides s'appliquent aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Ces guides sont disponibles auprès du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Fiches techniques sur les bases de données géographiques de référence	
<b>Date de parution</b>	
2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Documents d'information	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le MRNF gère plusieurs bases de données géographiques de référence qui servent de support aux systèmes d'information de nombreux organismes. Pour répondre aux besoins d'information de plus en plus techniques sur les produits, une série de fiches descriptives a été réalisée et est mise à jour régulièrement. Chaque fiche présente une brève description et une illustration du produit et donne ses principales caractéristiques.</p> <p>Les fiches techniques les plus pertinentes pour la réalisation du PRDIRT sont celles qui traitent de cartographie topographique et de photographie aérienne ainsi que celles sur la cartographie générale et administrative et l'imagerie.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les fiches techniques sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-publications.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-publications.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
La forêt, pour construire le Québec de demain (Livre vert)	
<b>Date de parution</b>	
Février 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Document de consultation	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le Livre vert présente la vision gouvernementale des changements à mettre en place pour donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier. Il énonce les atouts du régime actuel qu'il est nécessaire de préserver et les enjeux auxquels le Québec doit répondre. Enfin, il propose des objectifs à atteindre et des orientations pour y arriver. Neuf orientations pour renouveler le régime forestier québécois y sont proposées dont celles relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement industriel axée sur les produits à forte valeur ajoutée et à l'implantation d'un zonage du territoire forestier. Le Livre vert a été soumis à une consultation publique, dont les résultats ont été intégrés dans le document « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts », publié en juin 2008 (voir cette fiche).</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
Le MRNF avait entrepris des consultations à l'échelle nationale, régionale et auprès des communautés autochtones. Cette période de consultation est maintenant terminée.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/livre-vert.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/livre-vert.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
GESTIM (gestion des titres miniers)	GESTIM
<b>Date de parution</b>	
Mise à jour en continu.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>GESTIM permet de consulter les données du Registre public des droits miniers, réels et immobiliers, de localiser les territoires où l'activité minière est réalisée sous condition et ceux qui sont soustraits à toute activité minière. Le système permet aussi d'acquérir des titres miniers auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Sur le <a href="#">site FTP</a> de GESTIM, on retrouve des guides d'information et de navigation ainsi que les plus récentes mises à jour des cartes des titres miniers en format Acrobat Reader (PDF). Tous les fichiers sur le site FTP peuvent être téléchargés gratuitement.</p> <p>GESTIM sera tout particulièrement utile dans la réalisation du portrait.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
L'information concernant les droits miniers contenue dans GESTIM est disponible en format numérique en s'adressant au coordonnateur régional.	
<b>Où se procurer le document</b>	
GESTIM est accessible à partir de l'adresse suivante : <a href="https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02101_login.aspx">https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02101_login.aspx</a>  Le site FTP de GESTIM est accessible à partir de l'adresse suivante : <a href="https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/intro.asp">https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/intro.asp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public	
<b>Date de parution</b>	
1994	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce guide, qui est issu de l'approche gouvernementale pour le développement de la villégiature sur les terres publiques, donne à la planification et au développement de la villégiature un cadre de gestion unique pour toutes les régions du Québec. Il favorise l'application de principes, de normes, de règles et de pratiques d'aménagement uniforme. Il permet également un développement qui concorde avec les autres activités exercées dans le domaine public. Il contient notamment des principes de développement, un découpage en territoires de gestion de la villégiature et les règles de planification et de développement qui s'y rattachent ainsi que la compatibilité de la villégiature avec les autres usages.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Ce guide a été l'outil privilégié pour l'élaboration des plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP)–volet récréotourisme.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Guide de préparation des portraits régionaux des principaux enjeux écologiques en vue de la mise en œuvre d'une approche d'aménagement écosystémique	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> À venir	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> <p>Le guide viendra suggérer une démarche permettant de dresser un portrait régional des principaux enjeux écologiques déterminés à l'échelle provinciale par le MRNF en vue de la mise en œuvre d'une approche d'aménagement écosystémique. Ces enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la raréfaction des forêts mûres et surannées;</li> <li>- la composition végétale des forêts;</li> <li>- la structure interne des peuplements;</li> <li>- l'organisation spatiale des écosystèmes;</li> <li>- la présence de bois mort;</li> <li>- les espèces préoccupantes.</li> </ul> <p>Les principales étapes de la démarche seront expliquées et les ressources disponibles seront identifiées. Le guide fournira aussi des exemples de portraits qui ont été réalisés à titre expérimental.</p>	
<b>Territoire de référence</b> S'applique aux forêts du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public	
<b>Date de parution</b>	
2005	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce guide est un outil de référence pour faciliter la réalisation d'une étude paysagère d'un projet de parc éolien. Il vise à cerner les principaux enjeux liés au paysage dans l'implantation d'un parc éolien. Les exigences du MRNF en matière d'intégration et d'harmonisation paysagères y sont présentées.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Le guide est un complément aux plans régionaux de développement du territoire public et aux analyses territoriales–volet éolien (voir cette fiche).	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/programme/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/programme/index.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Inventaire du potentiel éolien du Québec	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> Juin 2005	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> L'inventaire du potentiel éolien du Québec est une base de données relatives à la localisation et à l'évaluation des potentiels exploitables devant permettre aux décideurs de prendre des décisions éclairées en matière de développement de l'énergie éolienne.	
<b>Territoire de référence</b> S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b> Il existe un complément plus évolué à l'inventaire du potentiel éolien du Québec. Ce complément, nommé l'outil GéoÉolien, est une base de données cartographiques que l'on peut consulter, de façon interactive (carte du gisement éolien sur le territoire québécois). Il permet ainsi d'utiliser les données disponibles pour créer, agrandir, modifier et produire des cartes.	
<b>Où se procurer le document</b> L'inventaire du potentiel éolien du Québec est accessible à partir du site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-potentiel.jsp</a> L'outil GéoÉolien est offert sur cédérom par Géoboutique Québec au coût de 49,95 \$.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Limite nord des attributions commerciales de bois	
<b>Date de parution</b>	
Juin 2003	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>À la suite d'une consultation publique pour chacune des régions administratives du Québec, le MRNF a subdivisé le territoire québécois en 74 unités d'aménagement forestier (UAF) et a précisé la limite nord des attributions commerciales de bois. Pour chacune des UAF, le Forestier en chef détermine la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. La délimitation des UAF et la limite nord des attributions commerciales de bois sont regroupées sur une carte.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>La limite nord des attributions commerciales concerne les régions administratives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Côte-Nord;</li> <li>- Nord-du-Québec;</li> <li>- Saguenay–Lac-Saint-Jean.</li> </ul>	
<b>Remarques</b>	
<p>Des travaux forestiers peuvent également être réalisés au nord de la limite nordique, dans le cadre de projets spéciaux, comme pour la récupération de bois suite à des feux. De la récolte est également possible pour des fins domestiques. La limite nord a été déterminée en s'appuyant sur les travaux d'un comité. Le rapport final du Comité sur la limite nordique des forêts attribuables (mars 2000) est disponible à l'adresse mentionnée plus bas. Une étude sur la limite nordique des attributions commerciales de bois est en cours et le rapport devrait être déposé à la fin 2010.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>La carte générale (à petite échelle) des unités d'aménagement forestier et de la limite nordique des attributions commerciales de bois est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-delimitation.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-delimitation.jsp</a></p> <p>Une délimitation précise à l'échelle 1/20 000 est disponible à partir du système d'information écoforestière (SIEF).</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier	OPMV
<b>Date de parution</b>	
De 2002 à 2007	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>La mise en œuvre des objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) permettra au Québec de passer à une gestion davantage axée sur les résultats, d'offrir plus de souplesse dans les opérations forestières et de mieux tenir compte des particularités régionales et locales. Ils devront être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier.</p> <p>Pour les plans généraux d'aménagement forestier 2008–2013, onze OPMV ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire l'orniérage;</li> <li>- minimiser les pertes de superficie forestière productive;</li> <li>- protéger l'habitat aquatique en évitant l'apport de sédiments;</li> <li>- maintenir en permanence une quantité de forêts mûres et surannées déterminée en fonction de l'écologie régionale;</li> <li>- développer et appliquer des patrons de répartition spatiale des coupes adaptés à l'écologie régionale et socialement acceptables;</li> <li>- protéger l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier;</li> <li>- encadrer la pratique de l'éclaircie précommerciale;</li> <li>- conserver du bois mort dans les forêts aménagées;</li> <li>- maintenir la qualité visuelle des paysages en milieu forestier;</li> <li>- favoriser l'harmonisation des usages en forêt par la conclusion d'ententes écrites consignées au plan général d'aménagement forestier;</li> <li>- maintenir ou améliorer l'habitat d'espèces fauniques importantes pour les Cris et faciliter l'harmonisation des diverses utilisations du territoire afin de favoriser des conditions environnementales propices à la poursuite des activités traditionnelles des Cris.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b>	
Les OPMV s'appliquent sur les forêts du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Les OPMV sont assignés par unité d'aménagement forestier et sont intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013.	
<b>Où se procurer le document</b>	
D'autres renseignements sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts (document de travail)	
<b>Date de parution</b>	
Juin 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre :	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce document de travail intègre les résultats de la consultation publique qui a suivi la présentation du Livre vert <i>La forêt, pour construire le Québec de demain</i> . Il apporte des précisions sur les moyens de mettre en œuvre les orientations qui y sont proposées en vue de donner un nouvel élan à l'ensemble du secteur forestier. Plusieurs points sont abordés dans le document, notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;</li> <li>- la révision de la délimitation des forêts du domaine de l'État;</li> <li>- l'établissement de la possibilité forestière selon de nouvelles dispositions contribuant davantage à l'aménagement durable des forêts;</li> <li>- la délégation de gestion à des acteurs du milieu régional;</li> <li>- la constitution de sociétés d'aménagement des forêts du domaine de l'État;</li> <li>- la résiliation des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et l'octroi de garanties d'approvisionnement en bois aux industriels;</li> <li>- la création d'un bureau de mise en marché des bois des forêts du domaine de l'État.</li> </ul>	
Les mesures proposées s'inscrivent dans la démarche gouvernementale de régionalisation. Elles se veulent une réponse aux demandes des acteurs régionaux d'être associés plus étroitement à la gestion des forêts du domaine de l'État par l'exercice d'activités qui leur seraient déléguées.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique sur l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/document-travail-juin08.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/evolution/document-travail-juin08.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales de 50 MW et moins	
<b>Date de parution</b>	
Septembre 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce document est un guide de référence réalisé à l'intention des communautés locales et autochtones. Il décrit les étapes à franchir pour réaliser l'implantation d'une petite centrale hydroélectrique au Québec et donne de l'information pour améliorer la compréhension du processus à suivre.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à partir de l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/cadre.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/cadre.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Plan d'affectation du territoire public	<b>Acronyme</b> PATP
<b>Date de parution</b> En préparation	
<b>Type de document</b> Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> <p>Le PATP est un plan gouvernemental qui permet à l'État d'exprimer comment il envisage l'utilisation et la protection des ressources et du territoire public et de fixer, à l'aide d'intentions, de vocations et d'objectifs, des conditions générales pour leur mise en valeur.</p> <p>Les plans d'affectation sont réalisés sur la base des régions administratives. Un plan d'affectation contient des renseignements sur l'utilisation existante du territoire de la région ainsi que sur les projets et potentiels susceptibles de conduire à un usage du territoire public. Le territoire public de la région est découpé en zones qui font chacune l'objet d'une caractérisation. La problématique et les enjeux propres à chaque zone sont ensuite déterminés.</p>	
<b>Territoire de référence</b> S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b> <p>Le PATP aborde plus que les secteurs d'activité du MRNF. Tous les sujets relatifs à l'utilisation des terres du domaine de l'État y sont traités. Une nouvelle génération de PATP est en élaboration dans plusieurs régions du Québec. Lorsqu'ils seront approuvés par le gouvernement, ces nouveaux PATP viendront remplacer les plans actuellement en vigueur.</p> <p>La préparation de cette nouvelle génération de PATP s'appuie sur le document La nouvelle approche d'affectation du territoire public publié en mars 2005. Ce document présente le contexte qui a mené à une révision complète du PATP ainsi que les orientations sous-tendant son rôle et la place qu'il occupe dans la gestion du territoire public. Le nouveau concept de PATP y est présenté.</p>	
<b>Où se procurer le document</b> Auprès du coordonnateur régional.  Les PATP ne sont pas disponibles dans leur forme finale. Des parties de PATP peuvent être transmises avec toutes les réserves qui s'imposent car elles n'ont pas fait l'objet de consultations et n'ont pas reçu l'aval des autorités gouvernementales.  Le document sur la nouvelle approche d'affectation est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de développement d'activités récréatives dans les zecs de chasse et de pêche du Québec	PDAR
<b>Date de parution</b>	
Variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Selon les dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (article 106.0.1), une zec peut établir le montant des droits exigibles pour la pratique d'activités récréatives sur son territoire à la condition d'avoir fait approuver au préalable par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune un plan de développement d'activités récréatives.</p> <p>Le plan de développement d'activités récréatives doit comprendre notamment un portrait territorial de la zec, une description de l'offre d'activités et d'hébergement de la région, une analyse du développement récréotouristique du territoire de la zec et un plan d'action sur 5 ans.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux zecs participantes.	
<b>Remarques</b>	
<p>Chaque organisme gestionnaire de zec demeure entièrement libre d'offrir ou non de nouveaux services et équipements associés aux activités récréotouristiques de même que de l'hébergement commercial. Cette démarche s'effectue donc sur une base volontaire. En juin 2008, 42 zecs sur 86 s'étaient dotées d'un plan de développement d'activités récréatives.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de développement régional associé aux ressources fauniques	PDRRF
<b>Date de parution</b>	
De décembre 2001 à septembre 2003.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Après avoir décrit sommairement la région, les infrastructures d'accès et d'accueil ainsi que la demande régionale, le plan de développement régional associé aux ressources fauniques dresse le portrait faunique et naturel de la région concernée. Il dégage les forces, les faiblesses ou les contraintes des produits offerts actuellement. Il décrit les potentiels de développement associés aux espèces fauniques ou partie de territoire pouvant être mis en valeur dans le cadre d'un développement durable. On retrouve dans chacun de ces plans, les grands axes de développement ainsi que des exemples de projets.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<p>Les plans de développement régional associé aux ressources fauniques ont été élaborés pour chacune des 17 régions administratives du Québec.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Les plans sont disponibles à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/PDRRF.htm">http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/PDRRF.htm</a></p> <p>D'autres données concernant les activités liées à la faune sont disponibles à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/index.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de gestion de l'orignal 2004–2010	
<b>Date de parution</b>	
2004	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce document propose des actions afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir des populations d'originaux en croissance et de s'assurer une meilleure mise en valeur de cette espèce dans la majorité des zones de chasse du Québec;</li> <li>- favoriser une augmentation du nombre de chasseurs et particulièrement de la relève;</li> <li>- donner aux territoires fauniques (zecs, réserves fauniques, pourvoies avec droits exclusifs) des outils pour adapter la réglementation sur la chasse à l'orignal en fonction des particularités de chaque territoire.</li> </ul> <p>Il contient également des données statistiques sur la récolte de cette espèce pour chacune des zones de chasse du Québec.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>Ce plan de gestion s'applique à toutes les zones de chasse du Québec avec une particularité dans la zone de chasse no.1 (Gaspésie).</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Le cheptel d'originaux est constitué d'environ 100 000 bêtes. On estime qu'en 2001, les 135 000 chasseurs d'originaux au Québec ont effectué plus de 1 250 000 jours de chasse et dépensé près de 135 M\$. Une importante partie de ces dépenses est effectuée lors des voyages de chasse et contribue à l'essor économique des régions. On évalue que l'impact économique de la chasse à l'orignal correspond à 1 394 emplois (année/personne).</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_gestion_orignal_2004-2010.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_gestion_orignal_2004-2010.pdf</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Plan de gestion de l'ours 2006–2013	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> 2006	
<b>Type de document</b> Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Les objectifs qui ont été retenus visent à stabiliser au niveau actuel la population d'ours dans la plupart des zones de chasse tout en tenant compte de la capacité de support et de l'offre et la demande pour cette espèce.  Ce document contient également des données statistiques reliées à la récolte de cette espèce pour chacune des zones de chasse du Québec.	
<b>Territoire de référence</b> Ce plan de gestion s'applique à toutes les zones de chasse du Québec.	
<b>Remarques</b> On estime la population d'ours noir du Québec à 70 000 animaux, soit 10 000 de plus qu'en 1994.	
<b>Où se procurer le document</b> Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_gest_ours_2006-2013.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_gest_ours_2006-2013.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de gestion du cerf de Virginie 2002–2008	
<b>Date de parution</b>	
2002	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Deux plans de gestion ont été préparés pour tenir compte du contexte très différent de l'île d'Anticosti par rapport au Québec continental. Un premier plan présente la situation du cerf de Virginie dans chacune des quinze zones de chasse du Québec continental où le cerf est présent de façon significative. Ce plan présente les balises de gestion pour chacune des quinze zones de chasse. Le plan de gestion du cerf de Virginie pour l'île d'Anticosti vise à réduire légèrement les populations de cerfs pour les maintenir par la suite à un niveau suffisamment élevé afin d'offrir une chasse de haute qualité favorable à l'industrie de la pourvoirie en place.</p> <p>Les plans de gestion contiennent également des données statistiques sur la récolte de cerfs de Virginie par zone de chasse du Québec.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à tout le territoire du Québec où le cerf de Virginie est présent.	
<b>Remarques</b>	
<p>Le plan de gestion du cerf de Virginie pour le Québec continental est en révision.</p> <p>Les populations de cerfs de Virginie sont sujettes à des variations annuelles importantes dues aux conditions hivernales plus ou moins rigoureuses. Après avoir connu des augmentations significatives au cours des années 1990, les populations continentales de cerfs sont relativement stables depuis quelques années dans plusieurs régions du Québec. En 2000, la population de cerfs était estimée à 285 000 dans les zones de chasse du Québec continental et à 120 000 sur l'île d'Anticosti. La chasse au cerf attirait alors près de 145 000 chasseurs, principalement des résidents du Québec sauf à l'île d'Anticosti, et générait des dépenses de 86,9 millions de dollars permettant le maintien de 935 emplois.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les documents sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/plan-gestion-cerf.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/plan-gestion-cerf.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées	PPMV
<b>Date de parution</b>	
2001 et mises à jour régulières par la suite.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input checked="" type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) est un outil de connaissance du territoire et des producteurs forestiers. Il intègre une grande quantité d'information qui permet d'obtenir le portrait global de la région en ce qui a trait à la forêt privée. Le PPMV comprend deux parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le document de connaissance réunit des informations sur les ressources forestières, fauniques, hydriques, récréatives et sur les milieux sensibles;</li> <li>2. le document de stratégies vient fixer les objectifs d'aménagement et définir les actions à prendre pour y parvenir.</li> </ol>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux forêts privées.	
<b>Remarques</b>	
<p>Il y a 17 agences régionales de mise en valeur des forêts privées au Québec, donc 17 PPMV. Les PPMV sont le résultat de la concertation de 4 partenaires et de consultations régionales.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Les PPMV sont disponibles auprès de chacune des 17 agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Le site suivant donne accès aux sites des agences régionales de mise en valeur des forêts privées :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-agences.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-agences.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de rétablissement du caribou forestier	
<b>Date de parution</b>	
À venir	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Les caribous qui vivent toute l'année dans la forêt boréale sont appelés caribous forestiers. Le caribou forestier est reconnu comme une espèce en difficulté presque partout en Amérique du Nord. La prédation, la chasse et l'impact des modifications de son habitat expliqueraient son déclin. Le morcellement de son habitat engendré par les activités humaines, particulièrement la coupe forestière, augmente l'accès au territoire, concentre le caribou dans les habitats résiduels et favorise l'établissement d'autres proies, dont l'orignal, entraînant une augmentation des prédateurs et une intensification de la prédation et de la chasse.</p> <p>Au Québec, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, cet écotype a été désigné comme étant vulnérable. Cette désignation a enclenché la préparation d'un plan de rétablissement qui prévoit des interventions dans diverses sphères d'activité. L'une des principales actions est l'élaboration de plans d'aménagement visant à maintenir un habitat de qualité suffisante pour assurer le maintien de chacune des populations identifiées au Québec, par l'application de pratiques particulières. Ces plans d'aménagement de l'habitat du caribou forestier s'inscrivent dans la mise en oeuvre de l'objectif de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV) qui vise à protéger l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier. Pour le caribou forestier, le document ministériel relatif à la mise en oeuvre des OPMV mentionne que « les plans particuliers d'aménagement comprennent le maintien temporaire de massifs forestiers, le maintien de corridors de déplacement et l'adoption de pratiques sylvicoles adaptées ». Ces plans sont intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 (PGAF) et dans les plans annuels des unités d'aménagement forestier concernées.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>S'applique aux forêts du domaine de l'État où la présence du caribou forestier est documentée à l'exception du territoire couvert par l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des Braves).</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Au Québec, le caribou forestier se rencontre particulièrement sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à la baie James.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Les mesures particulières sont inscrites aux PGAF des unités d'aménagement forestier concernées.</p>	

Il est aussi possible de se référer au document Lignes directrices rattachées à l'objectif sur la protection de l'habitat des espèces menacées ou vulnérables du milieu forestier : mesures transitoires pour les plans annuels de 2006-2007 et de 2007-2008 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp>

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan de rétablissement ou plan de protection des espèces désignées menacées ou vulnérables	
<b>Date de parution</b>	
Varie selon le plan.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>La modification des habitats, leur dégradation, voire leur perte, constituent une menace pour les espèces menacées ou vulnérables. La mise en place de mesures visant à enrayer leur déclin et à éviter des disparitions est alors nécessaire. De telles mesures doivent être orientées et coordonnées pour contrer efficacement les effets les plus néfastes qui s'exercent sur l'espèce.</p> <p>Un document de planification du rétablissement (plan de rétablissement pour la faune et plan de protection pour la flore) est préparé afin de bien définir la stratégie et les objectifs de rétablissement sur un horizon d'au moins cinq ans. Ce document résume la situation de l'espèce en y apportant, s'il y a lieu, de nouvelles informations notamment sur l'état des populations et les menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat. Il contient aussi la stratégie pour le rétablissement de l'espèce, les buts visés ainsi que le plan d'action retenu pour les atteindre. Ce plan d'action contient l'ensemble des mesures qui seront reprises par la suite par les intervenants pour mener à bien le plan de rétablissement.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Chaque plan s'applique à un territoire distinct.	
<b>Remarques</b>	
<p>Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (<a href="http://www.cdpnq.gouv.qc.ca">http://www.cdpnq.gouv.qc.ca</a>) collecte, analyse et diffuse les informations relatives aux espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Des informations sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et certains plans de rétablissement sont disponibles sur le site Internet du MRNF aux adresses suivantes :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/publications.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/publications.jsp</a></p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/quichet/publications/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/quichet/publications/index.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007–2017	
<b>Date de parution</b>	
Juin 2007	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le gouvernement du Québec s'est doté d'un plan d'intervention sur les algues bleu-vert comportant 35 actions à réaliser sur un horizon de dix ans. L'une de ces actions touche le développement de la villégiature sur les terres publiques qui se lit comme suit : Renforcer le processus de planification et les normes sur l'allocation de tout nouveau bail de villégiature et reporter les développements de villégiature sur des lacs en présence d'algue bleu-vert anormalement élevée. Le MRNF doit mettre en place dès 2008 un mécanisme pour s'assurer que les emplacements qui seront mis en disponibilité à l'automne 2008 rencontrent les objectifs poursuivis par ce plan d'intervention gouvernemental. Cette démarche est présentement en cours au sein du MRNF.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le plan d'intervention est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan général d'aménagement forestier 2008–2013	PGAF
<b>Date de parution</b>	
2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le plan général d'aménagement forestier présente la stratégie d'aménagement de la forêt et la planification des interventions forestières qui se dérouleront, au cours des cinq prochaines années, sur un territoire forestier bien délimité. Ce plan découle des résultats du calcul de la possibilité forestière effectué par le Forestier en chef et des stratégies d'aménagement retenues par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (ministre). Il est élaboré par les bénéficiaires de contrats ou de convention et est approuvé par le ministre.</p> <p>Le PGAF contient notamment le bilan et l'état de situation du territoire visé, l'utilisation du territoire par les communautés autochtones et les ententes ou mesures convenues avec elles, les résultats du calcul de la possibilité forestière, ainsi que la stratégie d'aménagement qui sera mise en place pour assurer le rendement soutenu. Il décrit les interventions forestières qui seront nécessaires pour réaliser la stratégie d'aménagement, la localisation de ces activités pour les cinq prochaines années et les mesures d'harmonisation des usages qui seront appliquées. Finalement, le PGAF identifie les modalités de suivi et de mise en œuvre des activités.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>Un plan général d'aménagement forestier est produit pour chaque unité d'aménagement forestier (UAF), territoire de convention d'aménagement forestier (CvAF), territoire de convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER) ou territoire de convention de gestion territoriale (CGT).</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Pour les UAF, la période de validité est de 5 ans. Elle peut varier pour les autres territoires.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès du coordonnateur régional.</p> <p>Les PGAF approuvés par le ministre sont énumérés au répertoire des bénéficiaires de CAAF et de CtAF (voir cette fiche).</p> <p>De l'information générale sur le PGAF est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-plan.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-plan.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Planification stratégique sur les zecs	
<b>Date de parution</b>	
Mars 1995	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce document définit le cadre d'intervention et les grandes orientations se rapportant aux zecs de chasse et de pêche.</p> <p>La première partie du document dresse un bilan quant à l'atteinte des objectifs fixés initialement aux zecs de chasse et de pêche; elle contient également les grands éléments de problématique posés par l'atteinte de ces objectifs. La deuxième partie fait état de la réalité socio-économique dans laquelle le réseau évolue et décrit les grands enjeux auxquels sont confrontés les différents acteurs. La troisième partie précise le cadre d'intervention dans lequel doit évoluer les zecs de chasse et de pêche : les orientations de gestion, les objectifs, les moyens d'action.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux territoires des zecs.	
<b>Remarques</b>	
Ce document est actuellement en révision.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.  Compte tenu de la révision de ce document, il peut être transmis sous toute réserve.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan régional de développement du territoire public ou analyses territoriales–volet éolien	PRDTP
<b>Date de parution</b>	
Variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Le PRDTP ou une analyse territoriale est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État. Il vise à déterminer où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public. Pour le volet éolien, un PRDTP ou une analyse territoriale présente le contexte régional spécifique au développement éolien et les impacts potentiels de l'implantation d'éoliennes sur le territoire public. Les enjeux et des orientations relatifs à cette utilisation du territoire sont posés pour construire un scénario pour le développement éolien sur la base de zones de compatibilité avec ou sans mesure d'harmonisation.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Des PRDTP ou analyses territoriales pour le volet éolien ont été réalisés pour les régions administratives du Québec qui recèlent un potentiel de développement éolien.  Des PRDTP–volet éolien sont disponibles pour la région Bas-Saint-Laurent et pour la région Gaspésie et la MRC de Matane. Des analyses territoriales sont disponibles pour les régions Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale, Côte-Nord et Saguenay–Lac-Saint-Jean.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les PRDTP et les analyses territoriales sont disponibles sur le site Internet du MRNF aux adresses suivantes :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp</a>  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-analyses.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-analyses.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plan régional de développement du territoire public–volet récréotourisme	PRDTP
<b>Date de parution</b>	
2004 et 2005	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le PRDTP–volet récréotourisme est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État. Il vise à déterminer où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers à des fins récréotouristiques en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public. Différents thèmes sont traités sous le volet récréotourisme tels que l'hébergement, les activités récréatives de plein air et les activités culturelles et patrimoniales.</p> <p>La planification s'appuie sur une description de la situation de l'industrie récréotouristique ainsi que sur le potentiel de développement de la région. Ces constats permettent de déterminer les grands enjeux de l'utilisation du territoire public à des fins de récréation et de définir des orientations et des objectifs de développement. Ces orientations et objectifs sont mis en application en fonction de zones qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes pour constituer un scénario de développement récréotouristique pour les terres du domaine de l'État de la région.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Des PRDTP–volet récréotouristique ont été réalisés pour les régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Côte-Nord, Lanaudière et Laurentides.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les PRDTP sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-regionaux.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Plans de mise en valeur pour le territoire public intramunicipal faisant l'objet d'une délégation	
<b>Date de parution</b>	
Variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le MRNF a élaboré un programme qui permet aux municipalités régionales de comté de prendre en charge des responsabilités en gestion foncière et forestière. Ce programme est connu sous l'appellation « Programme TPI ». Cette délégation de gestion présuppose un consensus régional en vue d'assumer la gestion et la mise en valeur d'un territoire public intramunicipal. Elle se concrétise par la signature d'une convention de gestion territoriale. En vertu des conventions de gestion territoriales, un plan de mise en valeur du territoire public intramunicipal faisant l'objet de la délégation doit être produit. Ce plan est élaboré en vue de réaliser des interventions dans un but de développement.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>S'applique au territoire public intramunicipal qui a fait l'objet d'une délégation de responsabilités en vertu du programme TPI.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Les plans de mise en valeur prennent diverses appellations.</p> <p>Chaque région administrative fait l'objet d'un programme de délégation.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Auprès des MRC délégataires.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document</b> Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> 2008	
<b>Type de document</b> Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêt <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Le plan stratégique annonce les engagements du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la période couvrant les années 2008 à 2011. Plus précisément, il présente la mission, la vision ainsi que l'environnement dans lequel il évolue. Le Ministère s'est fixé 21 objectifs pour chacun desquels des indicateurs lui permettront de mesurer les résultats atteints.	
<b>Territoire de référence</b> S'applique à l'ensemble du territoire géré par le MRNF.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document?</b> Le plan stratégique 2008-2011 est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/plan/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/plan/index.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Politique de gestion des îles publiques	
<b>Date de parution</b>	
Février 1981	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Les orientations qu'applique le MRNF ont été adoptées en 1981 dans la Politique de gestion des îles publiques et insérées dans le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public. Cette politique fait état des différentes contraintes de l'occupation des milieux insulaires sur la faune, la végétation, le paysage, l'environnement et le caractère public des îles.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Portraits forestiers	
<b>Date de parution</b>	
Entre avril et juin 2004.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ces documents d'information ont été préparés par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.</p> <p>Les portraits forestiers sont subdivisés en cinq sections, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le portrait général de la région (territoire, social, environnemental, économique);</li> <li>- l'état de la forêt publique sous aménagement (profil forestier, évolution du couvert forestier);</li> <li>- la forêt publique sous aménagement (possibilité forestière, traitements sylvicoles, mouvements des bois ronds);</li> <li>- le processus de gestion des forêts publiques (grands enjeux régionaux, plan d'aménagement forestier, suivi et contrôle des interventions);</li> <li>- des informations complémentaires : forêt privée.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte à l'ensemble du territoire forestier du Québec.	
<b>Remarques</b>	
Des portraits forestiers ont été réalisés pour toutes les régions forestières du Québec.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les portraits forestiers sont disponibles à l'adresse suivante :  <a href="http://www.commission-foret.qc.ca/documentation.htm">http://www.commission-foret.qc.ca/documentation.htm</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Portraits territoriaux	
<b>Date de parution</b>	
2005	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Les portraits territoriaux décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective.	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Des portraits territoriaux ont été réalisés pour les régions administratives suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Laurentides. Pour les autres régions, des portraits sont en élaboration.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les portraits territoriaux réalisés sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Produits forestiers à forte valeur ajoutée  Nomenclature de la première transformation et de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> Décembre 2005	
<b>Type de document</b> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <span>Planification <input type="checkbox"/></span> <span>Stratégie, politique <input type="checkbox"/></span> <span>Directive, procédure <input type="checkbox"/></span> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <span>Banque de données <input type="checkbox"/></span> <span>Carte <input type="checkbox"/></span> <span>Portrait <input checked="" type="checkbox"/></span> <span>Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/></span> </div> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <span>Tous <input type="checkbox"/></span> <span>Énergie <input type="checkbox"/></span> <span>Faune <input type="checkbox"/></span> <span>Forêts <input checked="" type="checkbox"/></span> <span>Mines <input type="checkbox"/></span> <span>Territoire <input type="checkbox"/></span> </div>	
<b>Sommaire</b> <p>Cette nomenclature présente une description de la première transformation et de la deuxième et troisième transformation des produits forestiers. Elle permet de clarifier la chaîne de la transformation et d'en quantifier la valeur pour le bénéfice des intervenants dans ce secteur d'activité. Elle brosse un portrait des produits forestiers à forte valeur ajoutée.</p> <p>L'information est présentée de manière factuelle et sous forme de statistiques compilées en tableau ou en graphique.</p>	
<b>Territoire de référence</b> Sans objet	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/nomenclature.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/nomenclature.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	
<b>Date de parution</b>	
Mars 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input checked="" type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce programme présente les différentes modalités de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du MRNF. Il permet d'établir la répartition de l'enveloppe budgétaire pour le financement des CRRNT et précise les engagements des acteurs associés à l'approche.	
<b>Territoire de référence</b>	
Toutes les régions du Québec sont éligibles au programme à l'exception des régions de Montréal et de Laval.	
<b>Remarques</b>	
Le programme a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 26 mars 2008, 140 <sup>e</sup> année, n°13.	
<b>Où se procurer le document</b>	
auprès du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> Juin 2006	
<b>Type de document</b> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <span>Planification <input type="checkbox"/></span> <span>Stratégie, politique <input type="checkbox"/></span> <span>Directive, procédure <input type="checkbox"/></span> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 5px;"> <span>Banque de données <input type="checkbox"/></span> <span>Carte <input type="checkbox"/></span> <span>Portrait <input type="checkbox"/></span> <span>Loi, règlement, décret <input checked="" type="checkbox"/></span> </div> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Ce programme a permis de lancer la réflexion sur la conception des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ainsi que sur les responsabilités qui pourraient leur être confiées. Il visait également à définir un concept de plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. Le programme précisait la répartition de l'enveloppe budgétaire selon les diverses activités à tenir ainsi que les obligations des acteurs. La réalisation du programme a donné lieu à des rapports de la part des CRE participantes.	
<b>Territoire de référence</b> Ce programme s'adressait aux conférences régionales des élus de la plupart des régions administratives ainsi qu'aux communautés autochtones.	
<b>Remarques</b> Le programme a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 7 juin 2006, 138 <sup>e</sup> année, n°23.	
<b>Où se procurer le document</b> Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<p><b>Nom du document ou sujet</b></p> <p>Programme sur la biomasse forestière</p> <p>Programme relatif à l'octroi d'un droit autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État</p>	<p><b>Acronyme</b></p>
<p><b>Date de parution</b></p> <p>Juillet 2008</p>	
<p><b>Type de document</b></p> <p style="text-align: center;">             Planification <input type="checkbox"/>    Stratégie, politique <input type="checkbox"/>    Directive, procédure <input type="checkbox"/>              Banque de données <input type="checkbox"/>    Carte <input type="checkbox"/>    Portrait <input type="checkbox"/>    Loi, règlement, décret <input checked="" type="checkbox"/>              Autre : _____         </p>	
<p><b>Secteur d'activités</b></p> <p>Tous <input type="checkbox"/>    Énergie <input type="checkbox"/>    Faune <input type="checkbox"/>    Forêts <input checked="" type="checkbox"/>    Mines <input type="checkbox"/>    Territoire <input type="checkbox"/></p>	
<p><b>Sommaire</b></p> <p>Ce programme a pour objet de permettre la récolte de volumes de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État, par le biais de mesures non prévues à la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1, modifiée par le chapitre 39 des lois de 2007). Les objectifs de ce programme sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer et soutenir de nouvelles possibilités de développement économique;</li> <li>- réduire la dépendance du Québec envers les matières fossiles;</li> <li>- faciliter la réalisation des stratégies d'aménagement forestier;</li> <li>- favoriser la réhabilitation des forêts feuillues.</li> </ul>	
<p><b>Territoire de référence</b></p> <p>S'applique aux forêts du domaine de l'État.</p>	
<p><b>Remarques</b></p> <p>Au sens du programme, la biomasse forestière répond à la définition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les arbres ou parties d'arbres compris dans la possibilité forestière, mais n'étant pas utilisés;</li> <li>- les arbres, arbustes, cimes, branches et feuillages non compris dans la possibilité forestière. Les souches et les racines sont exclues de la biomasse forestière.</li> </ul>	
<p><b>Où se procurer le document</b></p> <p>Auprès du coordonnateur régional.</p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Protocoles d'entente entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des propriétaires fonciers	
<b>Date de parution</b>	
Variable	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Protocole _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Pour améliorer la gestion de la faune et favoriser l'accessibilité au territoire privé pour des activités de prélèvement faunique, le ministère dispose d'un outil d'intervention prévu à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (articles 36 et 37). En vertu de ces dispositions, le ministre peut signer des protocoles d'entente avec un ou des propriétaires fonciers.</p> <p>Ces protocoles d'entente ont pour but d'améliorer, sur les terres privées, la gestion de la faune et son accessibilité à des fins de chasse, de pêche et de piégeage, tout en respectant les droits des propriétaires fonciers. Le protocole d'entente comprend notamment les activités offertes, les modalités d'accès du public à la faune et celles relatives à l'élaboration d'un plan de gestion et de protection de la faune.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte au territoire privé.	
<b>Remarques</b>	
<p>Un guide vient définir les conditions préalables à la signature des protocoles et présenter les principaux éléments à inclure dans ces ententes. Il sert également à aider les propriétaires fonciers ainsi que les responsables régionaux du ministère à préparer un projet de protocole d'entente.</p> <p>En juin 2008, 34 protocoles d'entente avaient été conclus.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Les protocoles et le guide peuvent être obtenus auprès du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuet	
<b>Date de parution</b>	
Septembre 2002	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>En 2000, un comité interministériel a été formé pour définir les principes que le ministère des Ressources naturelles devrait respecter afin que le territoire public contribue davantage au développement de l'industrie du bleuet et pour proposer des orientations ainsi que des scénarios à retenir à cette fin.</p> <p>Le rapport de ce comité dresse un état de situation de l'industrie du bleuet au Québec et présente différentes mesures pour favoriser le développement de l'industrie du bleuet sur les terres du domaine de l'État. Le comité recommandait notamment de donner accès à des territoires sous aménagement forestier pour permettre l'aménagement de bleuetières de type forêt / bleuet et d'expérimenter ce type d'aménagement. Ces recommandations ont pris forme dans le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Un guide d'information sur le programme a été préparé par le MRNF.	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le rapport du comité et un guide d'information sur le programme sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :  <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/bleuetieres/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/bleuetieres/index.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec	
<b>Date de parution</b>	
Au début du mois de mars de chaque année.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce rapport annuel dresse un portrait des activités d'exploration minière au Québec. Le premier chapitre traite des projets d'exploration pour les métaux usuels et précieux ainsi que pour le diamant qui ont été réalisés au Québec. Le deuxième chapitre traite des projets d'exploration pour la pierre architecturale, les minéraux industriels, les pierres industrielles et la tourbe. Le chapitre 3 traite des travaux géoscientifiques effectués par Géologie Québec au cours de la dernière année. Enfin, les données relatives à la production minière québécoise sont fournies sous la forme de cartes et de tableaux à l'annexe I.	
Ce document est particulièrement utile dans l'élaboration du portrait de la région puisqu'il donne un aperçu de l'activité d'exploration minière qui se déroule dans les différentes régions administratives du Québec.	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le rapport est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2007.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2007.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Récolte de produits forestiers non ligneux dans les forêts du Québec	PFNL
<b>Date de parution</b>	
Mise à jour régulière depuis 2001.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre :	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>La récolte des produits forestiers non ligneux (PFNL) est présente dans plusieurs régions forestières du Québec. On prélève ainsi, sur une base saisonnière, des plantes ainsi que des résines utilisées pour la production d'huiles essentielles. Les branches de sapin sont aussi prisées pour la confection de couronnes de Noël dont le marché est bien développé depuis plusieurs années. Il en est de même des crosses de violon (Matteucie) et de certains champignons recherchés (morilles, chanterelles, ...) dans le domaine de l'alimentation.</p> <p>La récolte des PFNL est gérée de deux façons en forêt publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la récolte d'arbustes et d'arbrisseaux destinés à des usages pharmaceutiques (articles 24.0.1 et 24.0.2, loi 136) requiert un permis d'intervention en forêt publique auquel sont attachées diverses obligations : application d'une méthode de taille, implantation d'une usine de transformation, respect du principe du rendement soutenu, application du principe de résidualité, etc.</li> <li>- pour tous les autres PFNL non voués à des fins pharmaceutiques, la récolte requiert normalement une autorisation de la part des autorités régionales. Pour l'obtention de l'autorisation, les autorités régionales demandent au promoteur des informations générales : lieu de récolte, quantité, date de récoltes, etc.</li> </ul> <p>La gestion durable des PFNL s'appuie sur l'acquisition de connaissances obtenues de projets de recherche structurants qui font intervenir le MRNF, le gouvernement fédéral ainsi que les industriels concernés. Par ailleurs, le programme décennal d'inventaire ainsi que le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier permettent de mieux caractériser, à l'échelle régionale, certains PFNL.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Se rapporte à l'ensemble du territoire forestier.	
<b>Remarques</b>	
<p>Pour l'émission d'un permis ou d'une autorisation de récolte, l'unité d'aménagement forestier (UAF) demeure généralement le territoire de référence pour assurer une gestion respectueuse de certains principes attachés à la Loi sur les forêts dont celui de la pérennité de la ressource.</p> <p>Le Québec, comme pour la plupart des provinces forestières au Canada, applique le principe de précaution afin d'assurer la pérennité de la plupart des PFNL qui font l'objet d'une récolte commerciale.</p>	

Seul l'if du Canada, compte tenu des besoins industriels importants, a fait l'objet d'un calcul de possibilité sur une base de rendement soutenu. Dans un avenir rapproché, il sera possible de connaître, par UAF, les volumes de biomasse d'if du Canada récoltable en accédant au site du bureau du Forestier en chef.

**Où se procurer le document**

De l'information sur le permis d'intervention pour la récolte de branches d'if du Canada est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-permis-branches.jsp>

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Refuge faunique – Énoncé d'orientation	
<b>Date de parution</b>	
1991	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le refuge faunique est utilisé pour protéger un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale. Les qualités intrinsèques de ces habitats sont évaluées en fonction de sa productivité faunique, de la densité et de la diversité faunique qu'il renferme ou encore par le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable.</p> <p>Les conditions d'utilisation des ressources et accessoirement les conditions de pratique d'activités récréatives sont définies pour chaque refuge faunique en vue de conserver l'habitat de la faune ou d'une espèce faunique.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<p>Un refuge faunique peut être constitué sur des terres du domaine de l'État, sur des terrains privés ou sur les deux à la fois. Dans le cas où l'habitat serait situé sur des terres privées, le Ministre doit conclure une entente de gré à gré avec le propriétaire. Neuf refuges fauniques ont été constitués au Québec (juin 2008).</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Après du coordonnateur régional.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Refuges biologiques rattachés à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées	
<b>Date de parution</b>	
Décembre 2005	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input checked="" type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Les refuges biologiques sont de petites superficies forestières où les activités d'aménagement forestier sont interdites, et ce, en vue de conserver la biodiversité associée aux vieilles forêts. Ils découlent de l'objectif de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV) portant sur le maintien en permanence d'une certaine quantité de forêts mûres et surannées sur le territoire forestier sous aménagement. Ils représentent un des moyens retenus pour atteindre cet objectif. Les lignes directrices élaborées pour la mise en œuvre de cet objectif présentent l'ensemble des éléments qui étaient à considérer lors de la localisation des refuges biologiques. Ceux-ci font partie des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008. La Loi sur les forêts reconnaît le statut de refuge biologique (art. 24.10 à 24.13). Une partie des refuges biologiques sera reconnue comme aires protégées. Les activités qui y sont permises sont décrites dans le document « Lignes directrices pour la gestion des refuges biologiques désignés en vertu de l'article 24.10 de la Loi sur les forêts ».</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
<p>Les lignes directrices s'appliquent aux terres du domaine de l'État faisant l'objet de contrats ou de conventions d'aménagement forestier (ex. : CAAF, CvAF, CtAF).</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>En vertu de la Loi sur les forêts (art. 24.12), une liste des refuges biologiques et leur délimitation géographique doivent être présentées sur le site Internet du Ministère. La localisation des refuges biologiques est intégrée au système d'information écoforestière (SIEF).</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Le document « Lignes directrices pour l'implantation des refuges biologiques rattachées à l'objectif sur le maintien de forêts mûres et surannées » est disponible sur le site Internet du MRNF à partir de l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs.jsp</a></p> <p>La liste des refuges biologiques, leur délimitation et le document « Lignes directrices pour la gestion des refuges biologiques désignés en vertu de l'article 24.10 de la Loi sur les forêts » seront disponibles sur le site Internet du MRNF à partir de l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Répertoire des bénéficiaires de CAAF et de CtAF	
<b>Date de parution</b>	
31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre de chaque année (exceptionnellement, aussi le 30 avril 2008)	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
Ce document publié quatre fois par année inclut : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bulletin des droits forestiers consentis;</li> <li>- une synthèse des volumes attribués par unité d'aménagement forestier et par essence;</li> <li>- une liste des attributions par bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et de contrat d'aménagement forestier (CtAF);</li> <li>- une liste des bénéficiaires de CAAF et de CtAF par unité d'aménagement forestier;</li> <li>- une carte des unités d'aménagement forestier.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b>	
Ce répertoire se rapporte au territoire couvert par les unités d'aménagement forestier.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le répertoire est accessible à partir du site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-caaf.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-caaf.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Ressources et industries forestières – Portrait statistique	
<b>Date de parution</b>	
Édition 2007 (publication annuelle)	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le document brosse un portrait statistique du secteur forestier québécois. Les sujets traités comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- portrait géographique du Québec forestier (zones et sous-zones de végétation, affectation des terres, ...);</li> <li>- zone d'inventaire intensif (superficie, volume marchand);</li> <li>- protection des forêts québécoises (insectes et maladies);</li> <li>- aménagement durable des forêts du Québec (critères du développement durable, biodiversité);</li> <li>- aménagement forestier (possibilité forestière, tarification, reboisement, traitements sylvicoles);</li> <li>- utilisation des forêts à des fins éducatives et récréatives et pour des activités connexes, de recherche et d'expérimentation (forêts d'enseignement et de recherche, forêts d'expérimentation);</li> <li>- utilisation de la matière non ligneuse, les produits forestiers non ligneux (produits alimentaires, matériaux non ligneux);</li> <li>- exploitation forestière (Indicateurs économiques, productivité);</li> <li>- utilisation de la matière ligneuse (consommation des usines, copeaux, écorces);</li> <li>- industrie du bois (industries du sciage, des placages, des panneaux);</li> <li>- industrie des pâtes et papiers (capacité de production, livraison et importations, balance commerciale);</li> <li>- le secteur forestier dans l'économie québécoise (indicateurs économiques et financiers, budgets alloués, ...).</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques.jsp">http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Restauration minière	
<b>Date de parution</b>	
2003 avec des mises à jour périodiques	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Site Internet _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ces pages Internet présentent l'état de situation de la restauration minière au Québec, de la planification et des travaux réalisés par le MRNF dans la réhabilitation des sites miniers abandonnés. À titre d'information, le lecteur est invité à consulter les sections sur les dispositions réglementaires et sur la restauration des sites miniers.</p> <p>Le document « Guide et modalités de préparation du plan et exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec » est un outil de travail pour aider les responsables de l'industrie minière à réaliser un plan de restauration. Il traite notamment des particularités du plan, c'est-à-dire de sa forme, de son contenu technique et des exigences générales en matière de restauration. Ce guide sera utile aux intervenants régionaux qui désirent connaître quels sont les types de travaux d'exploration et d'exploitation minière qui nécessitent le dépôt, par le requérant, d'un plan de restauration (voir le tableau 1 du guide).</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<p>Le Guide de restauration des sites miniers au Québec est en révision afin de tenir compte des différentes modifications apportées à la Loi sur les mines et des nouvelles dispositions réglementaires de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le MRNF reste responsable de la planification et du choix des sites miniers abandonnés à restaurer en priorité pour tout le territoire québécois.</p>	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>De l'information sur la restauration de sites miniers est disponible sur le site Internet du MRNF aux adresses suivantes :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration/index.jsp</a></p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration/restauration-sites.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration/restauration-sites.jsp</a></p> <p>Le guide de restauration des sites miniers au Québec est disponible à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/restauration/restauration-guifrmin.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/restauration/restauration-guifrmin.pdf</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
SIEF (système d'information écoforestière)	SIEF
<b>Date de parution</b>	
Mise à jour en continu.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le système d'information écoforestière (SIEF) gère les données et les couvertures cartographiques numériques forestières, écologiques et territoriales de l'ensemble du territoire forestier du Québec méridional. Ces données sont les plus récentes disponibles et proviennent des troisième et quatrième inventaires écoforestiers. Le SIEF assure l'intégration, la gestion et la diffusion de ces données. Il assure aussi un contrôle rigoureux des données et leur intégration à la banque, tant lors du chargement initial que lors des mises à jour. Un ensemble de mécanismes de diffusion permet ensuite à la clientèle du MRNF d'avoir accès à des données spécifiques. Les données sont organisées en couvertures spécifiques dont les principales sont les suivantes :</p> <p>Données territoriales</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les divisions administratives</li> <li>2. Les zones d'application des modalités d'intervention</li> <li>3. Les affectations des territoires forestiers</li> </ol> <p>Données écologiques</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Les districts écologiques</li> <li>5. Les points d'observation écologique</li> </ol> <p>Données forestières</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Les peuplements écoforestiers</li> <li>7. Les chemins et ponts forestiers</li> <li>8. L'hydrographie</li> <li>9. Les photographies aériennes</li> <li>10. Les placettes-échantillons temporaires</li> <li>11. Les placettes-échantillons permanentes</li> </ol>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire forestier du Québec méridional.	
<b>Remarques</b>	
<p>Un guide « Système d'information écoforestière SIEF – Produits de diffusion - Spécifications techniques » et son annexe donnent un aperçu de la banque de données du SIEF ainsi qu'une description détaillée des mécanismes de diffusion et des produits disponibles.</p> <p>La couverture « Zones d'application des modalités d'intervention » présente, pour les différentes affectations des territoires forestiers, l'impact sur la gestion forestière sous forme de bandes de protection.</p>	

**Où se procurer le document**

Le guide et d'autres renseignements sur le SIEF sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-cartes-sief.jsp>

L'information contenue dans le SIEF est disponible en format numérique en s'adressant au coordonnateur régional.

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
SIGEOM (système d'information géominière)	SIGEOM
<b>Date de parution</b>	
Mise à jour en continu	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>SIGEOM est un système d'information géominière à référence spatiale. Il contient toutes les données géoscientifiques québécoises recueillies depuis 150 ans. Chaque année, il s'enrichit des résultats des travaux de prospection et d'exploration réalisés par le Ministère, les compagnies minières et les universités. Le SIGEOM est composé des modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- e-sigeom à la carte donne accès à toutes les données géoscientifiques. Ce site permet d'effectuer des recherches selon des critères précis et d'obtenir des cartes sur mesure, au format de son choix.</li> <li>- e-sigeom atlas rend facilement accessible l'ensemble des produits géomatiques disponibles. Ce site permet de répertorier toutes les cartes géologiques, géochimiques ou géophysiques.</li> <li>- e-sigeom examine recense l'ensemble des données du fonds documentaire EXAMINE. Il contient des données bibliographiques, des rapports géoscientifiques et des cartes.</li> </ul> <p>SIGEOM permet de consulter, de trouver et de commander le produit de votre choix. Il est possible de générer des cartes montrant la distribution des indices, gîtes, gisements, mines et carrières actives ou fermées des substances métalliques, minéraux industriels, pierres industrielles et pierres architecturales.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
Pour des produits numériques correspondant à la région, s'adresser au coordonnateur régional.	
<b>Où se procurer le document</b>	
<p>Les différents modules du SIGEOM sont accessibles sur le site Internet du MRNF, sur la page d'accueil et sous l'onglet Mines. Voici les liens des différents modules du SIGEOM :</p> <p>Accueil : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/geologie/geologie-donnees.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/geologie/geologie-donnees.jsp</a></p> <p>e-sigeom à la carte : <a href="http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?l=f">http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_indexAccueil?l=f</a></p> <p>e-sigeom atlas : <a href="http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_index?l=f&amp;entt=ATL">http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_index?l=f&amp;entt=ATL</a></p> <p>e-sigeom examine : <a href="http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_index?l=f&amp;entt=LG">http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/signet/classes/l1102_index?l=f&amp;entt=LG</a></p>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
SIGT (système d'information et de gestion du territoire public)	SIGT
<b>Date de parution</b>	
Mise à jour en continu.	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input checked="" type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le SIGT permet l'intégration et l'analyse des données à référence spatiale relatives à la gestion et à l'aménagement du territoire public. Outil d'aide à la prise de décision, il permet de cerner les particularités de chaque région et d'en déceler les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Le SIGT facilite la planification, l'aménagement et la mise en valeur du territoire public.</p> <p>Les données thématiques nécessaires à la gestion du territoire public, telles que les données sur la villégiature, les sentiers récréatifs, les zecs, les pourvoies, les réserves écologiques ou les sites archéologiques, s'appuient sur la Base de données topographiques du Québec (BDTQ), à l'échelle 1/20 000, la Base de données topographiques et administratives (BDTA), à l'échelle 1/250 000, ainsi que le Système sur les découpages administratifs (SDA).</p> <p>Le SIGT présente près de 200 couvertures regroupées sous vingt thèmes. Les utilisateurs ont également la possibilité de choisir les groupes d'affichage en fonction de leurs besoins.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
Services électroniques disponibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- consultation et interrogation des données géométriques et descriptives sur le territoire public;</li> <li>- choix de groupes d'affichage en fonction des besoins de l'utilisateur;</li> <li>- ajustement d'échelle, recherches dans la base de données, mesures linéaires ou surfaciques, localisation de lieux par coordonnées, annotation de cartes, projection de données dans différents systèmes et impression dans trois formats prédéfinis;</li> <li>- possibilité d'envoyer (en pièce jointe) des cartes thématiques annotées, pour discussion et échange.</li> </ul>	
<b>Où se procurer le document</b>	
S'adresser au coordonnateur régional pour obtenir un code d'accès et un mot de passe pour l'application SIGT.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	
<b>Date de parution</b>	
Sans objet	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Site Internet	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input checked="" type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune comprend beaucoup d'information sur les activités énergétiques, fauniques, forestières, minières et territoriales régies par le ministère sous chacun des onglets associés à ces sujets. De plus, le site comporte une section spécifique sur les régions où des renseignements sont donnés sur l'approche intégrée et régionalisée ainsi que sur chacune des régions administratives du Québec. Cette section pourrait s'avérer particulièrement utile pour l'élaboration du PRDIRT.</p> <p>Des liens utiles sont aussi présentés comme ceux avec le site Le Québec géographique et le site du Forestier en chef.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
Sans objet.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le site Internet du MRNF est accessible à partir de l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Sites fauniques d'intérêt	SFI
<b>Date de parution</b>	
Mai 2008	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Les sites fauniques d'intérêt (SFI) sont des lieux circonscrits qui jouent un rôle important pour la faune au niveau local et régional. Ils ne bénéficient pas d'une protection réglementaire, mais d'une reconnaissance par orientation ministérielle qui donne la responsabilité aux directeurs généraux du réseau régional du MRNF de désigner les SFI, d'en définir les modalités de protection et d'en assurer le suivi. L'orientation prévoit également la prise en compte des SFI dans différents plans, dont le plan d'affectation du territoire public et le PRDIRT.</p> <p>Les SFI peuvent viser à protéger des lacs, portions de cours d'eau ou éléments d'un habitat (frayères) qui révèlent des caractéristiques peu fréquentes ou une productivité particulièrement élevée d'espèces de poisson d'intérêt économique, ou encore à protéger des populations sensibles. En milieu terrestre, les SFI peuvent servir à consolider certains aspects relatifs à l'alimentation et à l'abri d'espèces ciblées. La volonté de protéger les investissements consacrés à la restauration ou à la mise en valeur d'une population ou d'un habitat peut également justifier l'identification d'un SFI. Les types et le nombre de SFI peuvent varier grandement d'une région à l'autre en raison, notamment de l'aire de répartition d'une espèce et des pressions sociales ou culturelles à l'endroit d'une espèce.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
L'information spécifique sur les SFI est disponible auprès du coordonnateur régional. L'orientation ministérielle sera déposée sur le site Internet du MRNF.	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Sites géologiques exceptionnels	<b>Acronyme</b> SGE
<b>Date de parution</b> 2004	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : Site Internet _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> Un site géologique exceptionnel se rapporte soit à un géosite, soit à un géoparc, soit à une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites. Ce site vous donnera toute l'information nécessaire sur les définitions de géosites et de sites géologiques exceptionnels, le pourquoi de les préserver, les critères d'évaluation pour retenir la candidature d'un SGE, la localisation de géosites candidats pour l'obtention de sites géologiques exceptionnels et le formulaire pour proposer un site géologique exceptionnel.	
<b>Territoire de référence</b> S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> L'information sur les SGE est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/I5101_accueil">http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/I5101_accueil</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Stratégie énergétique du Québec 2006–2015	
<b>Date de parution</b>	
Mai 2006	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input checked="" type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 est un énoncé du gouvernement au regard du développement énergétique du Québec. Cette stratégie présente une série d'objectifs, d'orientations et de priorités d'action.</p> <p>Des orientations spécifiques ont été adoptées pour le développement des énergies renouvelables notamment de l'énergie éolienne ainsi que pour le développement de projets de petites centrales hydroélectriques pour les communautés locales ou autochtones.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Stratégie minérale du Québec	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> À venir	
<b>Type de document</b> Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input checked="" type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input checked="" type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> La stratégie minérale du Québec a pour objectif d'assurer l'avenir du secteur minéral et de faire en sorte que ce secteur à la vie cyclique participe de manière permanente à la prospérité des communautés et des régions.  Dans le document de la stratégie minérale, trois grands axes seront abordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral québécois;</li> <li>- assurer un développement minéral respectueux de l'environnement;</li> <li>- favoriser la participation des communautés locales et autochtones au développement minéral.</li> </ul>	
<b>Territoire de référence</b> S'applique à l'ensemble du territoire du Québec.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> À venir	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b>	<b>Acronyme</b>
Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière	
<b>Date de parution</b>	
Juin 2005	
<b>Type de document</b>	
Planification <input type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input checked="" type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/>	
Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b>	
Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input checked="" type="checkbox"/> Forêts <input type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b>	
<p>Ce document décrit les différents types de territoires fauniques, sous la responsabilité du ministère, ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière.</p> <p>Les objectifs de protection de ces territoires y sont décrits de même que les activités pratiquées et les principales caractéristiques de ces territoires : leur nombre, leur localisation et les superficies concernées.</p>	
<b>Territoire de référence</b>	
S'applique aux terres du domaine de l'État.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b>	
Le document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/index.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/index.jsp</a>	

## Fiche d'information

<b>Nom du document ou sujet</b> Zonage forestier	<b>Acronyme</b>
<b>Date de parution</b> À venir	
<b>Type de document</b> Planification <input checked="" type="checkbox"/> Stratégie, politique <input type="checkbox"/> Directive, procédure <input type="checkbox"/> Banque de données <input type="checkbox"/> Carte <input type="checkbox"/> Portrait <input type="checkbox"/> Loi, règlement, décret <input type="checkbox"/> Autre : _____	
<b>Secteur d'activités</b> Tous <input type="checkbox"/> Énergie <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Forêts <input checked="" type="checkbox"/> Mines <input type="checkbox"/> Territoire <input type="checkbox"/>	
<b>Sommaire</b> <p>Dans la foulée des travaux de la Commission Coulombe, le MRNF a entrepris une démarche pour réviser en profondeur le régime forestier. Le MRNF a déposé, le 20 juin 2008, un document de travail intitulé <i>L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts</i>, présentant les orientations qui pourraient être mises en application d'ici 2013. Ce document de travail propose l'application d'un zonage forestier identifiant des zones de sylviculture intensive (ZSI) à l'intérieur des unités d'aménagement forestier, afin d'y donner une priorité à la production ligneuse.</p> <p>Sur la base de critères forestiers, le MRNF fournirait aux CRRNT une cartographie des meilleurs sites potentiels pour la production forestière. Par la suite et dans le cadre de la préparation du PRDIRT, il reviendrait à chacune des CRRNT de tenir des consultations publiques sur le sujet et de proposer au MRNF les zones pour lesquelles la production ligneuse serait une priorité. Ces zones seraient par la suite soumises au processus de réalisation des plans d'affectation du territoire public (PATP) pour recevoir une vocation appropriée.</p> <p>En plus des cartes de potentiel, le MRNF fournira un Guide d'identification des zones de sylviculture intensive, à l'intention des CRRNT. Ce guide est en préparation.</p>	
<b>Territoire de référence</b> Le zonage forestier s'appliquerait aux terres du domaine de l'État sous aménagement forestier.	
<b>Remarques</b>	
<b>Où se procurer le document</b> Le guide sera disponible sur le site Internet du MRNF.	

## Annexe 1

### Liste des coordonnateurs régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Région administrative ou territoire de CRE	Coordonnateur	Coordonnées
Abitibi-Témiscamingue	Mario Poirier	70, boul. Québec Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1 téléphone : 819 763-3388 télécopieur : 819 763-3216 courriel : Mario.Poirier@mrf.gouv.qc.ca
Bas-Saint-Laurent	Pierre Drolet	92, 2 <sup>e</sup> Rue Ouest, bureau 207 Rimouski (Québec) G5L 8B3 téléphone : 418 727-3710 télécopieur : 418 727-3735 courriel : Pierre.Drolet@mrf.gouv.qc.ca
Capitale-Nationale	Gilles Trudel	1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 1.14 Québec (Québec) G1N 3Y7 téléphone : 418 643-4680 télécopieur : 418 644-8960 courriel : Gilles.Trudel@mrf.gouv.qc.ca
Centre-du-Québec	Claude Gauvin	100, rue Laviolette, bureau 207 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 téléphone : 819 371-4941 télécopieur : 819 371-6978 courriel : Claude.Gauvin@mrf.gouv.qc.ca
Chaudière-Appalaches	Gilles Trudel	1685, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 1.14 Québec (Québec) G1N 3Y7 téléphone : 418 643-4680 télécopieur : 418 644-8960 courriel : Gilles.Trudel@mrf.gouv.qc.ca
Côte-Nord	Mathieu Cyr	625, boul. Laflèche, RC 702 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5 téléphone : 418 295-4676 télécopieur : 418 295-4682 courriel : Mathieu.Cyr@mrf.gouv.qc.ca
Estrie	Jean-Philippe Détolle	200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9 téléphone : 819 820-3176 télécopieur : 819 820-3946 courriel : Jean-Philippe.Detolle@mrf.gouv.qc.ca
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Alain Brunelle	195, boul. Perron Est Caplan (Québec) G0C 1H0 téléphone : 418 388-2125 télécopieur : 418 388-2444 courriel : Alain.Brunelle@mrf.gouv.qc.ca

<b>Région administrative ou territoire de CRE</b>	<b>Coordonnateur</b>	<b>Coordonnées</b>
Lanaudière	Jean-Philippe Détolle	545, boul. Crémazie Est, 8 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2M 2V1 téléphone : 514 873-2140 télécopieur : 514 873-5398  courriel : Jean-Philippe.Detolle@mrnf.gouv.qc.ca
Laurentides	Jean-Philippe Détolle	545, boul. Crémazie Est, 8 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2M 2V1 téléphone : 514 873-2140 télécopieur : 514 873-5398  courriel : Jean-Philippe.Detolle@mrnf.gouv.qc.ca
Mauricie	Claude Gauvin	100, rue Laviolette, bureau 207 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9 téléphone : 819 371-4941 télécopieur : 819 371-6978  courriel : Claude.Gauvin@mrnf.gouv.qc.ca
Montérégie-Est	Jean-Philippe Détolle	545, boul. Crémazie Est, 8 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2M 2V1 téléphone : 514 873-2140 télécopieur : 514 873-5398  courriel : Jean-Philippe.Detolle@mrnf.gouv.qc.ca
Nord-du-Québec (Baie-James)	Marie-Noël Breton	1121, boul. Industriel, C. P. 158 Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0 téléphone : 819 755-4838 télécopieur : 819 755-3541  courriel : Marie-Noel.Breton@mrnf.gouv.qc.ca
Nord-du-Québec (Kativik)	Marie-Noël Breton	1121, boul. Industriel, C. P. 158 Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0 téléphone : 819 755-4838 télécopieur : 819 755-3541  courriel : Marie-Noel.Breton@mrnf.gouv.qc.ca
Outaouais	Linda Bédard	170, rue Hôtel-de-Ville Gatineau (Québec) J8X 4C2 téléphone : 819 772-3487 télécopieur : 819 772-3958  courriel : Linda.Bedard@mrnf.gouv.qc.ca
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Diane Larose	3950, boul. Harvey, 3 <sup>e</sup> étage Jonquière (Québec) G7X 8L6 téléphone : 418 695-8125 télécopieur : 418 695-8133  courriel : Diane.Larose@mrnf.gouv.qc.ca
Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Jean-Philippe Détolle	545, boul. Crémazie Est, 8 <sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2M 2V1 téléphone : 514 873-2140 télécopieur : 514 873-5398  courriel : Jean-Philippe.Detolle@mrnf.gouv.qc.ca

